

Plan
CLIMAT
AIR
ÉNERGIE
TERRITORIAL
2025 - 2030

FASCICULE

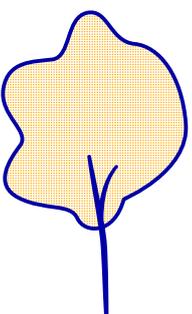
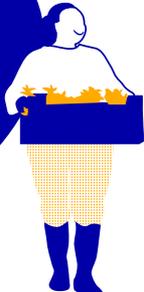
BILAN DE LA CONCERTATION





PLAN CLIMAT

RENNES METROPOLE



Pour bien vivre
DEMAIN,
on commence
aujourd'hui ?

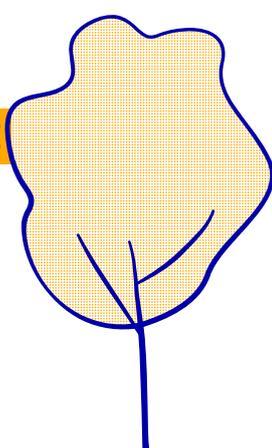
Plan Climat Air Énergie territorial de Rennes Métropole 2025-2030

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE RÉGLEMENTAIRE

2024



* La
fabrique
citoyenne



RENnes
MÉTROPOLe

sommaire

p.4

Cadre et moyens mis en œuvre pour la concertation

- p.5 Une concertation réglementaire intégrée dans une démarche globale de participation autour des enjeux climatiques et énergétiques
- p.7 Le cadre réglementaire de la concertation
- p.7 Le dossier de consultation
- p.8 Moyens et outils supports à la concertation

p.11

Modalités de participation

- p.13 Près de 600 répondants au questionnaire
- p.18 Dix stands déployés sur l'espace public
- p.22 Deux ateliers de croisement de regards
- p.24 Une rencontre dédiée aux acteurs économiques

p.26

Enseignements généraux

- p.27 Un territoire sensible aux enjeux d'atténuation et d'adaptation
- p.27 L'adhésion aux orientations conditionnées à des transformations profondes
- p.28 Un besoin affirmé : concilier urgence climatique et justice sociale
- p.28 Sensibilisation, pédagogie, communication : les leviers les plus sollicités
- p.29 Continuer de mobiliser demain sur les enjeux climatiques

p.30

Enseignements thématiques

- p.31 Mobilités et déplacements
- p.34 Logement et habitat
- p.37 Alimentation
- p.40 Activités économiques
- p.43 Consommation
- p.45 Adaptation au changement climatique

p.49

Conclusion

- p.50 Des contributions homogènes
- p.50 Agir localement dans un contexte global incertain
- p.50 Perspectives : agir ensemble



Une concertation réglementaire intégrée dans une démarche globale de participation autour des enjeux climatiques et énergétiques

Dans le cadre de la définition des trajectoires de réduction des émissions territoriales de gaz à effets de serre (GES) et de l'écriture de son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Rennes Métropole a ouvert une démarche de concertation auprès des habitants des 43 communes autour des objectifs suivants :

- Traiter conjointement les enjeux climatiques et de justice sociale ;
- Permettre à une diversité d'habitants de s'exprimer, et pour ce faire, mettre en place des démarches d'"aller vers" ;
- Approfondir certaines questions avec des publics spécifiques ;
- Valoriser les actions déjà menées et les résultats acquis sur ces enjeux ;
- Recueillir une expression argumentée sur les conditions de réussite des orientations du PCAET.

Cette concertation préalable s'est déroulée en deux phases :

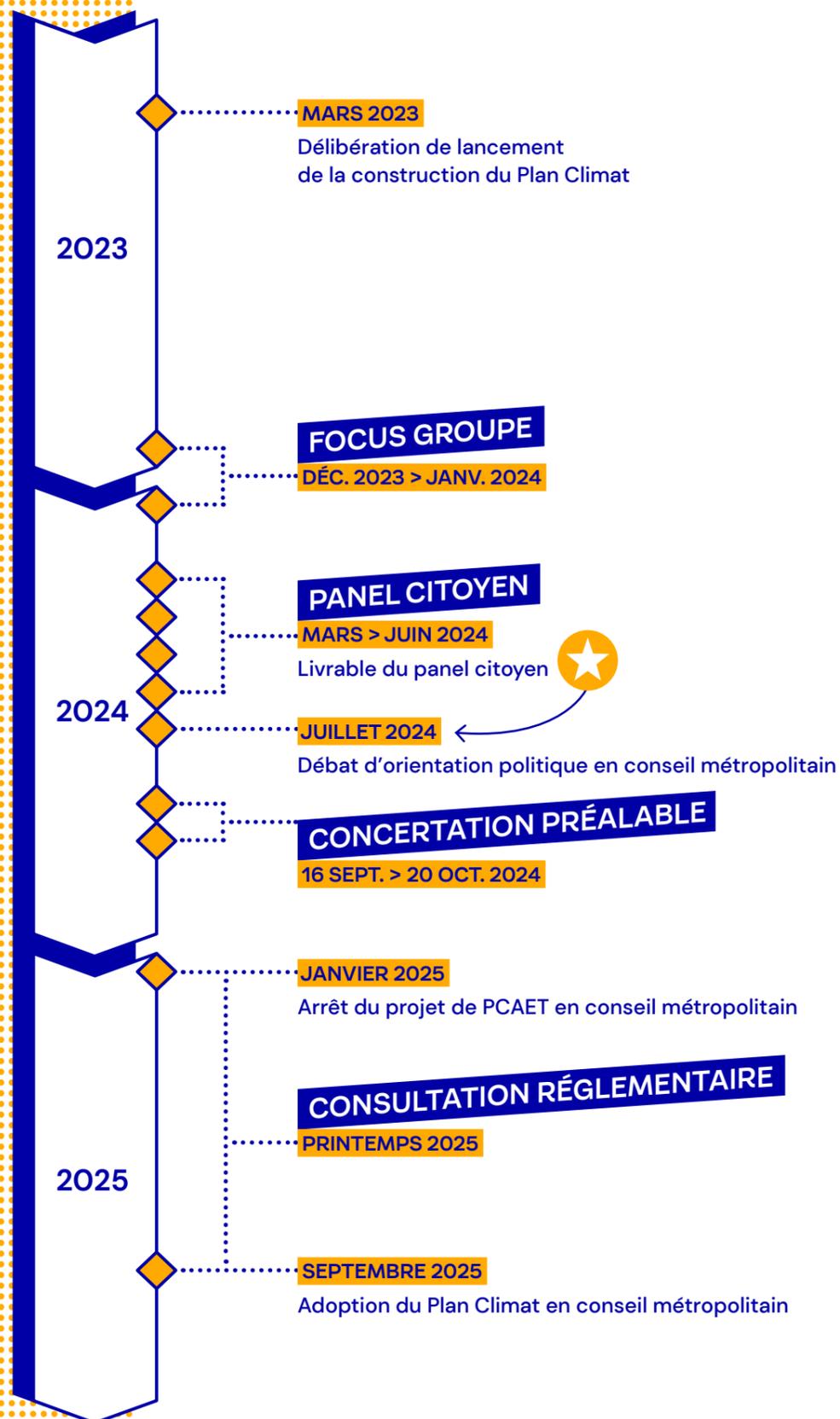
- une première phase avec un public restreint (focus groupes et panel citoyen), de janvier à juin 2024, dont les résultats sont annexés au présent document ;
- une seconde phase de concertation élargie auprès du grand public, du 16 septembre au 20 octobre 2024.

Ce bilan restitue la deuxième phase, constituant la concertation préalable réglementaire. Pour cette deuxième phase, plusieurs objectifs se sont ajoutés aux objectifs généraux de la concertation et des dispositifs adaptés ont été mis en place :

- **Recueillir le plus grand nombre de contributions** : le dossier de consultation, un questionnaire et un registre ont été mis à disposition en ligne sur le site La Fabrique citoyenne, ainsi qu'en version papier dans chaque mairie de Rennes Métropole.
- **Aller vers les publics dans leur diversité** : 10 stands sur l'espace public, animés avec l'Agence locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC), pour recueillir la parole des habitants sur des questions thématiques. Ont ainsi été investis des lieux fréquentés, populaires, en quartier prioritaire comme en commune de seconde couronne, dans des espaces commerciaux et de loisirs, sur un forum pour les jeunes ou devant une piscine.
- **Sortir des logiques de triangle de l'inaction et envisager la coopération** : deux ateliers de croisement de regards entre habitants, élus locaux et représentants d'entreprises institutions ou associations ont été organisés dans deux communes de la métropole, ainsi qu'une réunion de concertation à destination des entreprises et réseaux ou associations d'entreprises.

L'ensemble de ces modalités permettaient aux participants de s'exprimer sur les objectifs sectorisés de réduction des émissions territoriales et les orientations des politiques publiques pour alimenter les réflexions techniques et politiques de Rennes Métropole en amont de l'arrêt du projet de PCAET. Un dossier de consultation était à la disposition de toutes et tous pour s'informer sur les enjeux climatiques, découvrir le diagnostic des émissions territoriales de GES et les enjeux de leur réduction. La démarche de concertation a fait l'objet d'une campagne de communication grand public sur le territoire métropolitain, et la plateforme numérique « La Fabrique citoyenne » hébergeait l'ensemble des informations relatives aux modalités de participation.





Le cadre réglementaire de la concertation

Soumis à un processus d'évaluation environnementale en application des articles L.122-1 et suivants du code de l'Environnement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est concerné par la procédure de concertation préalable (articles L.121-16 à 19 du code de l'Environnement) et celle de droit d'initiative, prévue au III de l'article L.121-17 de ce code.

En l'absence d'exercice du droit d'initiative aboutissant à l'organisation d'une concertation selon les modalités évoquées au paragraphe précédent, une concertation préalable a été organisée par Rennes Métropole au titre de l'article L.121-16 du code de l'Environnement.

D'une durée de cinq semaines, du 16 septembre au 20 octobre 2024, cette concertation s'est déroulée sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole. Les différents moyens de participation du public mis en œuvre visaient à favoriser le recueil des avis, remarques et contributions de tous les publics, afin d'éclairer les décisions ultérieures, au vu notamment d'un dossier de concertation établi conformément aux dispositions de l'article R.121-20 du code de l'Environnement.

Les modalités d'organisation de la concertation ont été précisées dans un avis préalable d'information, qui a été publié quinze jours avant le début de la concertation, dans les conditions prévues par le code de l'Environnement :

- Publication sur Internet et dans la presse réglementaire de l'avis de concertation préalable ;
- Affichage de ce même avis à l'hôtel de Rennes Métropole ;
- Article présentant les modalités de concertation élargie dans le magazine *Ici Rennes Métropole* distribué début septembre aux habitants de la Métropole ;
- Campagne de communication annonçant la concertation préalable (presse, panneaux d'affichage, transports en commun, affichage de proximité) et relais sur les réseaux sociaux.

Le dossier de consultation

Conformément à la réglementation, Rennes Métropole a mis à la disposition de toutes et tous un dossier de consultation. Il était composé :

- du document pédagogique « *Plan Climat - Points de repères 2024* »
- du rapport sur les orientations stratégiques
- du diagnostic sur la situation du territoire au regard des questions Climat, Air et Énergie
- de la restitution synthétique du travail du panel citoyen.

Ce dossier était disponible à l'hôtel de Rennes Métropole, dans les mairies des 43 communes ainsi que sur l'ensemble des stands et réunions animés sur toute la période la concertation. Il était également disponible sur le site Internet de La Fabrique citoyenne, site dédié à la participation citoyenne de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.

Moyens et outils supports à la concertation

MOYENS HUMAINS

Pour mener la concertation, Rennes Métropole a mobilisé des moyens humains pour piloter, coordonner et appuyer la démarche, au sein du service Transition énergétique et écologique, du service Participation citoyenne et de la direction de la Communication.

Des partenaires ont aussi été mobilisés : l'ALEC pour co-animer les dix stands sur l'espace public, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Conseil de Développement de la métropole de Rennes (Codev) pour préparer et co-animer la rencontre à destination des acteurs économiques et les ateliers de croisement des regards.

Enfin, l'agence de concertation et de communication Scopic a été mandatée dans le cadre d'un marché public pour assurer l'animation de la démarche de concertation à partir de septembre 2023.

UNE LARGE COMMUNICATION POUR INCITER CHACUN À S'EXPRIMER

Pour appuyer la démarche de concertation, Rennes Métropole a mis en place et animé une campagne de communication pour inviter les habitants à participer et à s'exprimer sous l'intitulé "Plan Climat : pour bien vivre demain, ça commence aujourd'hui".

La communication sur cette phase de concertation élargie était axée sur l'invitation à l'action et à l'expression. Elle a été diffusée très largement sur l'ensemble du territoire, par une campagne d'affichage, la distribution de supports et une présence sur les sites Internet de Rennes Métropole et de La Fabrique citoyenne.

AFFICHAGE SUR L'ESPACE PUBLIC

- 140 affiches 2m² diffusées sur le réseau Clear Channel et Decaux sur tout le territoire
- Affichage de proximité via des affichettes en format A3 dans des lieux institutionnels et culturels à Rennes, et dans les mairies des communes de Rennes Métropole
- Affichage de proximité via des affichettes 40cm x 60 cm dans les commerces des 43 communes de Rennes Métropole
- Affichage sur les portes palières du métro pendant 2 semaines dans 5 grandes stations
- Encart publicitaire dans Ici Rennes Métropole (septembre 2024)
- Encart publicitaire dans les pages locales de Ouest-France (2 diffusions)



KIT DE COMMUNICATION

Pour s'assurer que la concertation soit adressée à l'ensemble des habitants de la métropole, les éléments de communication ont fait l'objet d'un kit relayé aux 43 communes, composé des éléments suivants :

- Un flyer pour inviter à participer à la démarche : répondre au questionnaire en ligne et participer à l'un des stands animés par la métropole. Le flyer était disponible dans des lieux institutionnels, les quartiers rennais et dans les mairies de Rennes Métropole
- Un document pédagogique Plan Climat 2024 - Points de repères, imprimé en 2000 exemplaires et composé d'infographies pour faciliter l'appropriation des informations techniques
- La version papier du questionnaire adressé aux habitants



COMMUNICATION SUR INTERNET VIA LE SITE DE LA FABRIQUE CITOYENNE

Tout au long du processus de concertation sur le nouveau PCAET, la démarche disposait d'un espace sur La Fabrique citoyenne, le site Internet dédié à la participation citoyenne de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole : Pour bien vivre demain, on commence aujourd'hui

Les utilisateurs pouvaient y trouver :

- L'ensemble du dossier de consultation ;
- Toutes les informations relatives à la concertation : calendrier, descriptif des modalités de participation ;
- Des modules de contribution en ligne : le questionnaire ainsi qu'un registre d'avis (contributions libres) en version numérique.

À noter que le registre a fait l'objet d'une seule contribution : les citoyens et citoyennes ne se sont pas saisis de cette possibilité.

The screenshot shows the website interface for the 'Plan Climat' consultation. At the top, there are navigation links for 'Projets', 'Instances', 'Actualités', 'A propos', and 'Droit d'interpellation'. A search bar and buttons for 'Inscription' and 'Connexion' are also visible. The main content area features a banner with the text 'PLAN CLIMAT RENNES METROPOLE' and 'Pour bien vivre DEMAIN, on commence aujourd'hui?'. Below the banner, there are statistics: '522 Contributions' and '522 Participants'. A progress bar indicates the status of various stages: 'Présentation' (active), 'Questionnaire Terminé', 'Registre d'avis Terminé', 'Stands et ateliers Terminé', and 'Pour aller plus loin'. The main text below the progress bar reads: 'Pour bien vivre demain, on commence aujourd'hui? Concertation du 16 septembre au 20 octobre 2024 dans le cadre de la révision du Plan Climat'. It explains the context of the consultation and provides a section titled 'PLAN CLIMAT, comment contribuer?' with the following details:

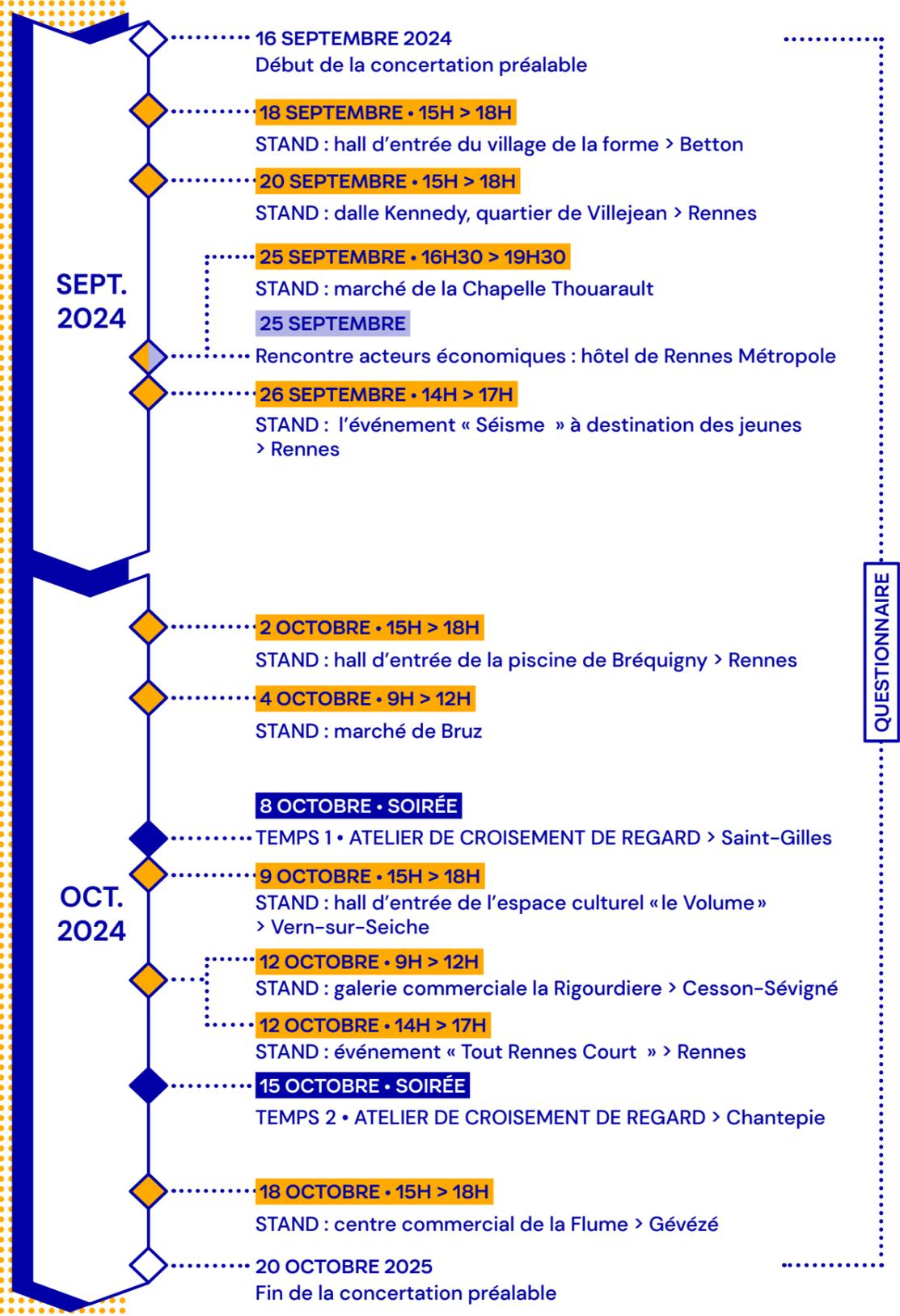
Imaginons ensemble les solutions en faveur du climat pour la Métropole !

Après une première phase de concertation auprès d'un panel de 50 citoyens volontaires au premier semestre 2024, Rennes Métropole vous invite toutes et tous, habitants, entreprises, associations, partenaires, institutions, élus, etc., à contribuer aux réflexions et à exprimer votre avis sur les mesures envisagées à travers :

- Un questionnaire, [disponible ici](#), et en version papier à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans les mairies des 43 communes de la Métropole
- Un registre d'avis, [disponible ici](#), et en format papier à l'accueil de l'Hôtel Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, Rennes)
- Dix stands sur l'espace public dans quelques communes pour informer sur la concertation, d'inviter à compléter le questionnaire, d'échanger avec les habitants ([retrouvez les dates ici](#))
- Deux réunions de concertation visent à croiser les points de vue des habitantes et des habitants, des élu.e.s et des acteurs socio-économiques. Elles se tiendront à Saint Gilles le 8 octobre et à Chantepie le 15 octobre. Ouvertes à toutes et à tous, une inscription préalable est nécessaire, les places étant limitées. Si nécessaire, la sélection se fera sur critères géographiques et selon les choix de thématiques afin de permettre au mieux une représentation diversifiée. Les habitants seront recrutés prioritairement sur les stands mais il est possible de nous indiquer votre souhait d'y participer en remplissant le formulaire ci-dessous. Une confirmation d'inscription sera envoyée aux participants. [> S'inscrire](#)



MODALITÉS DE PARTICIPATION



Près de 600 répondants au questionnaire

INTENTIONS, CONCEPTION ET DIFFUSION

Le questionnaire visait à recueillir l'avis des habitants sur 6 thématiques constituant les enjeux majeurs du PCAET : déplacements, logement, alimentation, consommation, activités économiques et adaptation. Diffusé en format numérique et papier, cette modalité de la concertation avait pour objectif de permettre au plus grand nombre de contribuer.

- Pour chaque thème les questions portaient sur :
- le degré d'adhésion à l'orientation du PCAET,
 - la perception des bénéfices ou risques liés à cet enjeu,
 - la propension à s'engager et à changer de comportement dans ce domaine.

Une case commentaire permettait de recueillir des avis libres. Chaque thématique du questionnaire était introduite par une synthèse des enjeux à traiter pour réduire les émissions territoriales de GES. Sont reproduites ci-dessous les questions principales pour chacune des 6 thématiques.

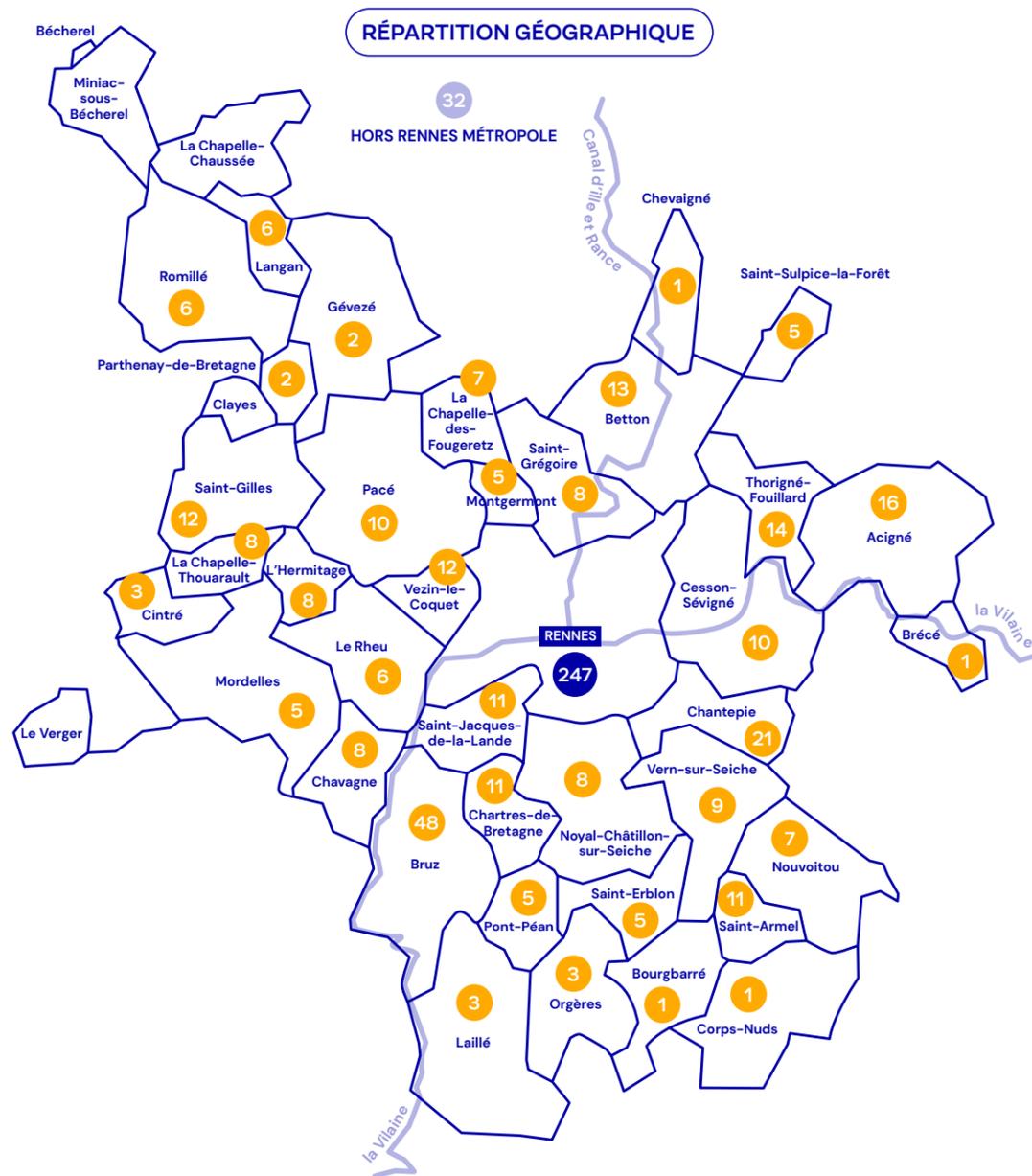
<p>DÉPLACEMENTS</p> <p>Une baisse du nombre de kilomètres réalisés en voiture sur le territoire vous paraît-elle souhaitable ?</p>	<p>LOGEMENT</p> <p>Rénover massivement les logements et sortir des énergies fossiles de chauffage vous paraît-il souhaitable ?</p>	<p>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</p> <p>Agir auprès des entreprises du territoire (industrie, agriculture, tertiaire) pour qu'elles réduisent fortement leur émission de GES vous paraît-il souhaitable ?</p>	<p>ALIMENTATION</p> <p>Encourager l'évolution des pratiques alimentaires et des pratiques agricoles sur le territoire vous paraît-il souhaitable ?</p>
<p>CONSOMMATION</p> <p>Favoriser l'économie circulaire, l'occasion, la réparation et diminuer les incitations à la consommation de produits nouveaux vous paraît-il souhaitable ?</p>	<p>ADAPTATION</p> <p>Renforcer l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique vous paraît-il souhaitable ?</p>	<p>GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU</p> <p>Baisser les consommations d'eau vous paraît-il souhaitable ?</p>	

La version numérique du questionnaire était hébergée sur le site de La Fabrique citoyenne : il a été rempli par 522 personnes (avec impossibilité de remplir plus d'un questionnaire par adresse IP).

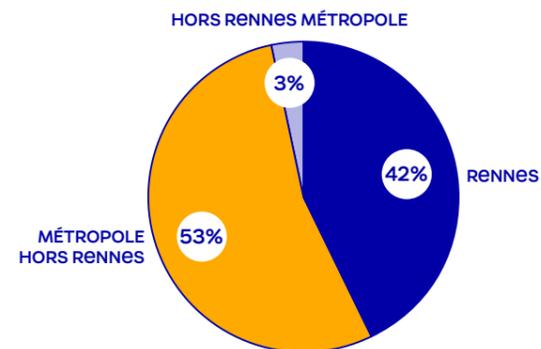
La version papier du questionnaire était disponible dans les 43 mairies de la métropole, à l'hôtel de Rennes Métropole, et distribuée sur les 10 stands animés de façon répartie sur le territoire. 69 questionnaires papiers ont été remplis.

PROFILS DES RÉPONDANTS

La dernière partie du questionnaire permettait de qualifier le profil des répondants.

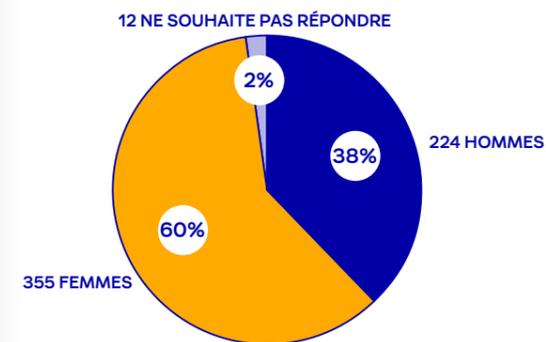


- > La quasi-totalité des communes sont représentées : 38 sur 43. Les 5 communes qui ne sont pas représentées font partie des communes les plus petites en nombre d'habitants sur la métropole et sont géographiquement parmi les plus éloignées de la ville centre.
- > Les Rennais et Rennaises représentent 42% des répondants : le questionnaire a bien pris une dimension métropolitaine puisque les 42 autres communes représentent 53% des réponses.



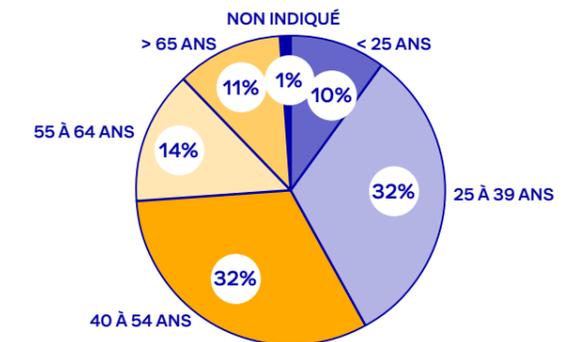
Le questionnaire mis à disposition pendant un atelier • © Arnaud Loubry, Rennes Ville et Métropole

RÉPARTITION DES GENRES



- > Le questionnaire a majoritairement été complété par des femmes.

RÉPARTITION DES TRANCHES D'ÂGES

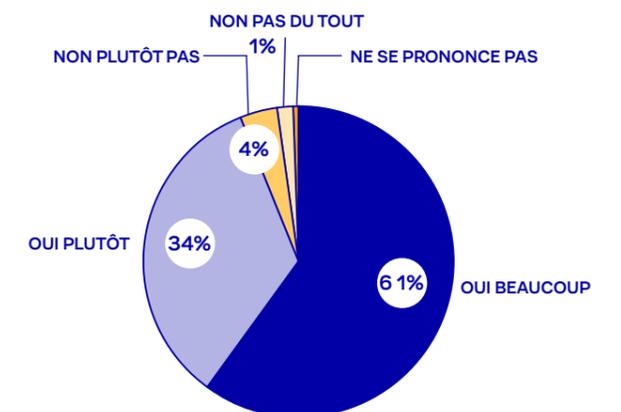


- > Toutes les tranches d'âges sont représentées parmi les répondants. Les 25/39 ans et 40/54 ans sont les catégories les plus représentées (respectivement 32% chacune).

INQUIÉTUDES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

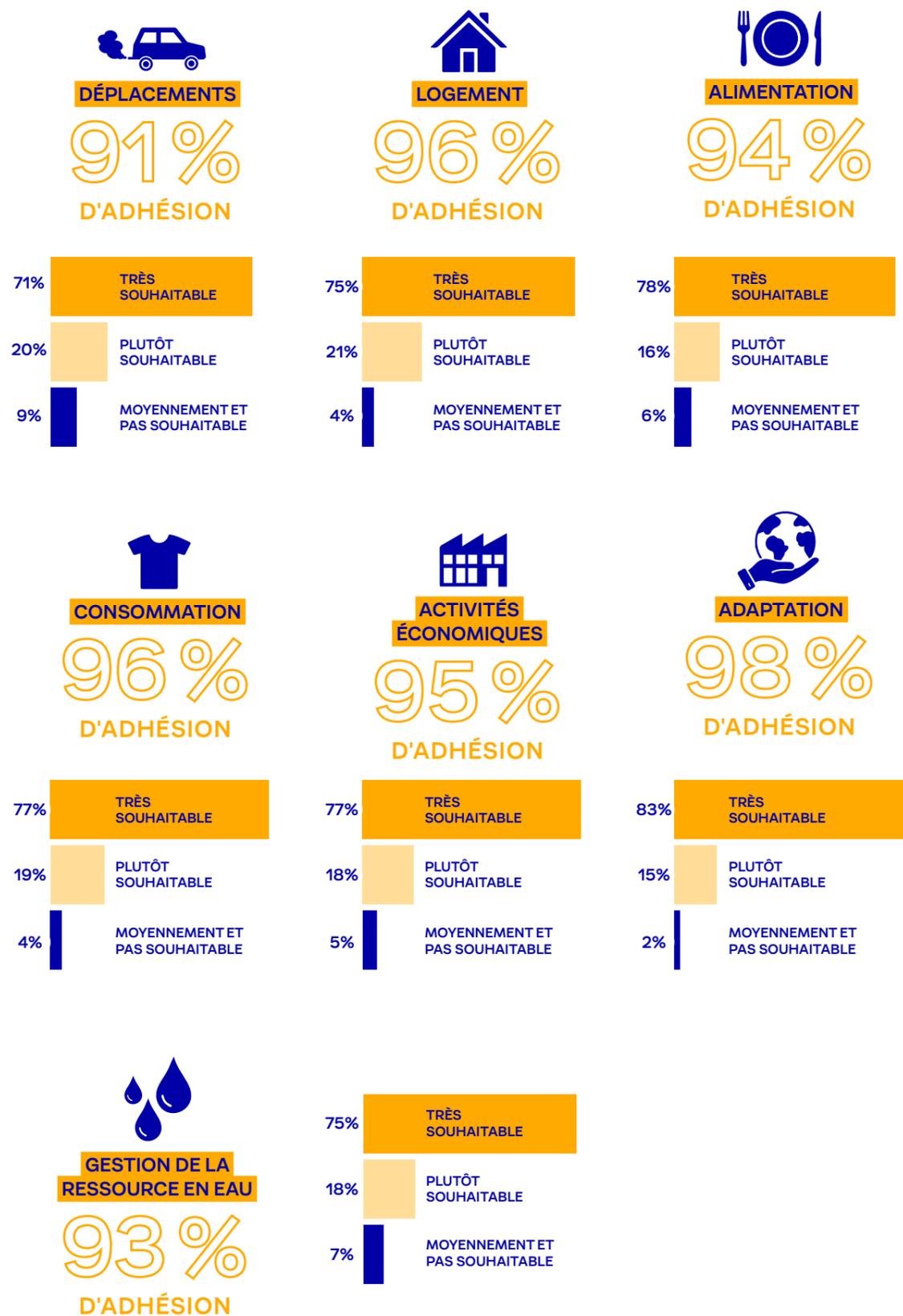
Quand vous pensez au changement climatique, diriez-vous que cela vous inquiète ?

- > La très large majorité des répondants ont exprimé une inquiétude liée au changement climatique (358 réponses « oui beaucoup » et 202 « oui plutôt »).



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les 591 contributeurs et contributrices au questionnaire adhèrent majoritairement aux orientations qui leur étaient proposées pour réduire les émissions territoriales :

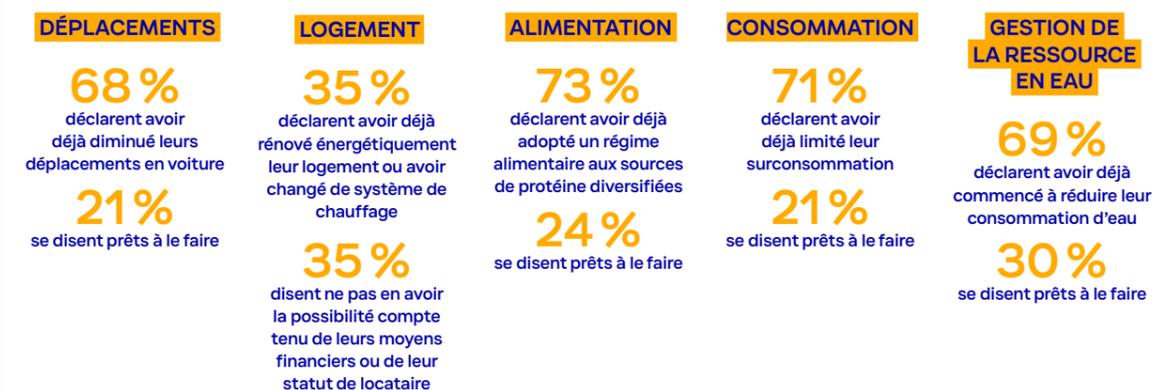


C'est la proposition concernant l'adaptation au changement climatique qui récolte l'adhésion la plus forte parmi les orientations proposées. Cette donnée corrobore le positionnement des répondants sur la question concernant leurs inquiétudes liées au changement climatique.

Par ailleurs, en complément de ces positionnements sur l'orientation thématique, les répondants avaient aussi à classer les conséquences positives ou négatives de leur mise en œuvre. Les réponses témoignent très largement d'une grande sensibilité aux enjeux climatiques et de justice sociale.

Les participants ont majoritairement mis en avant les gains pour réduire les émissions de GES, pour améliorer la qualité de l'air et préserver l'environnement lorsque ces options leur étaient présentées. Les gains plus concrets, d'ordre économique ou de qualité de vie pour soi ou les autres, récoltent aussi une adhésion forte sans prendre les premières places. Quant aux effets négatifs proposés, ils arrivent systématiquement dans les derniers choix des participants: ils récoltent une adhésion minoritaire.

Enfin, hors des thématiques sur l'activité économique et sur l'adaptation, les répondants étaient aussi invités à s'exprimer sur leur capacité à contribuer à l'orientation proposée, soit par des actions qu'ils menaient déjà, soit par des nouvelles actions qu'ils pourraient mener. Les résultats sont les suivants :



Ces résultats témoignent aussi de la grande sensibilité des répondants aux enjeux : la majorité des participants disent déjà agir dans le sens des orientations proposées. Néanmoins, ces données indiquent aussi qu'une propension des participants ont encore des marges de manœuvre pour contribuer à la réduction des émissions territoriales, puisque 2 à 3 répondants sur 10 se déclarent prêts à agir. Les oppositions (« ne souhaite pas agir ») ou les incapacités d'action (« n'a pas la possibilité d'agir ») sont minoritaires : elles représentent 1 répondant sur 10. Cette donnée constitue un signal faible pour la collectivité pour accompagner ces publics minoritaires.

Les résultats détaillés du questionnaire font l'objet d'un livrable dédié, mis en ligne sur La fabrique citoyenne.

Dans l'ensemble, le questionnaire témoigne d'une adhésion très forte exprimée par les répondants à l'ensemble des orientations proposées. La collectivité est attendue sur la prise en charge des enjeux climatiques, comme en témoignent aussi les interpellations à son adresse (commune et Métropole) dans les contributions libres.

Les personnes qui ont exprimé une moindre inquiétude ne sont pas pour autant celles qui disent agir le moins ou adhérer le moins aux orientations proposées par Rennes Métropole pour son nouveau PCAET. On peut néanmoins relever que les personnes « pas du tout inquiètes » (6 réponses) ont une tendance plus forte à ne pas adhérer aux orientations proposées, tandis que celles « plutôt pas inquiètes » (22 réponses) se montrent globalement plus prudentes en disant plus souvent que la moyenne que les orientations proposées sont « moyennement souhaitables ».

Dix stands déployés sur l'espace public

INTENTIONS, CONCEPTION ET ANIMATION

Pour éviter que la concertation ne concerne qu'un public déjà sensibilisé aux enjeux climatiques, Rennes Métropole a mis en place un dispositif « d'aller-vers » pour récolter une parole citoyenne diverse. Pour répondre à cet objectif, dix stands co-animés par l'agence Scopic et l'ALEC ont été déployés sur l'espace public. Ces stands visaient à :

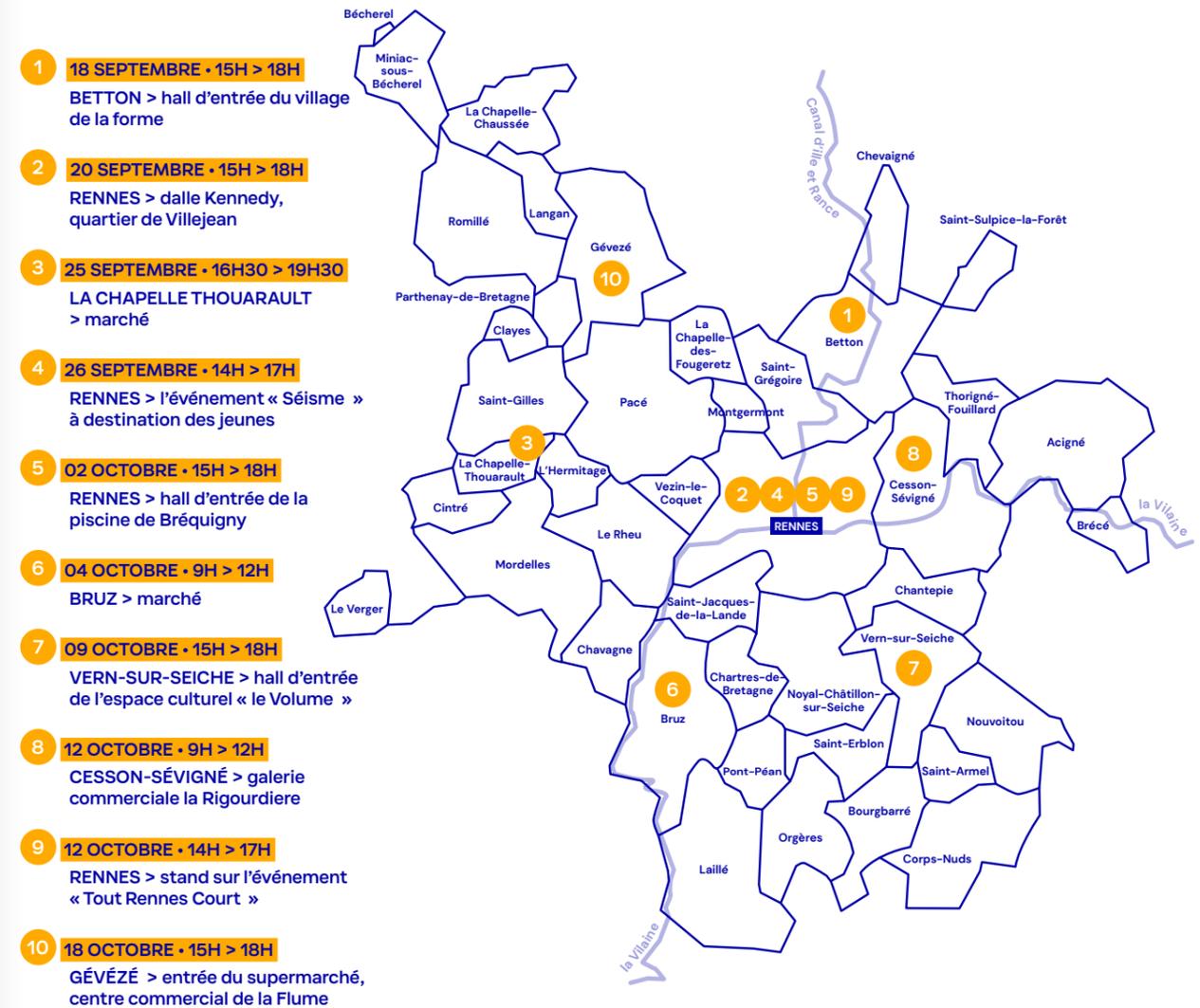
- Donner de l'information aux habitants sur le PCAET et ses orientations en mettant à disposition du public de la documentation ;
- Recueillir la parole des habitants sur les thématiques structurantes du PCAET ;
- Inviter à répondre au questionnaire, en ligne ou sur place en version papier ;
- Inviter à s'inscrire à l'un des 2 ateliers de croisement de regards.



Stands à Vern-sur-Seiche, la piscine de Bréquigny et sur la dalle Kennedy

©

Les stands se sont tenus à différents endroits de la métropole (contexte urbain, rural, diversité d'âge et d'usages), sur un lieu de passage et sur des horaires de plus forte fréquentation sur les sites d'accueil, et selon le calendrier suivant :



RECUEIL DE PAROLES CITOYENNES

À partir d'une question ouverte et inductrice affichée en grand, les usagers pouvaient échanger avec un animateur ou une animatrice dans le cadre d'un mini entretien de 5 à 10 minutes pour y répondre. Chaque question était thématisée et était construite de manière à solliciter la curiosité en partant du quotidien pour interpellier le plus grand nombre :



MOBILITÉS

Quels sont vos trajets quotidiens préférés ?



LOGEMENT

Bien vivre chez soi : ça passe par quoi ?



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les entreprises engagées : ça compte pour vous ?



ALIMENTATION

Manger bien : qu'est-ce qui compte le plus pour vous ?



CONSOMMATION

Quand vous faites des achats, qu'est-ce qui vous fait le plus plaisir ?
Tout acheter de seconde main : chiche ?



ADAPTATION

Quel est votre endroit préféré pour vous rafraîchir en été ?
Votre astuce préférée pour économiser l'eau à la maison ?



JUSTICE SOCIALE

Changement climatique : devons-nous tous faire les mêmes efforts ?

Chaque stand proposait au maximum deux questions afin de rendre l'animation fluide. Les dix stands ont permis de traiter toutes les questions.

Les échanges faisaient l'objet d'une restitution synthétique en direct sur une feuille par les animateurs et animatrices, ensuite affichée aux yeux de tous. Au fur et à mesure, une petite exposition se formait sur l'espace public. En conclusion de l'échange, les animateurs et animatrices invitaient à compléter les questionnaires en version numérique ou papier (mis à disposition sur le stand). Ils suggéraient aussi de s'inscrire aux ateliers de croisement de regards.



Exemple de la micro-exposition sur le stand de Betton • © SCOPIC

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Au total, les stands ont permis d'échanger et / ou de remettre un questionnaire à un peu plus de 400 habitant-es de la métropole et de récolter 128 paroles citoyennes. Les thématiques qui ont suscité le plus d'expressions sont :



MOBILITÉS

48 expressions récoltées sur les stands de La Chapelle Thouarault et de Villejean à Rennes.

Le transport préféré est a priori largement le transport le plus efficace, notamment pour les participants qui ont la possibilité de prendre la voiture ou les transports en commun. La demande d'un maillage du réseau de transport en commun entre communes, sans avoir à passer par Rennes, est revenue dans plusieurs échanges, ainsi que l'amélioration des fréquences de passage dans les communes moins bien desservies aujourd'hui. La sécurité des infrastructures cyclables, là aussi de commune à commune et en particulier entre les plus rurales, est ressortie fréquemment comme le frein principal au développement de la pratique du vélo au quotidien.



LOGEMENT

30 expressions récoltées sur les stands de la Chapelle Thouarault et de Vern-sur-Seiche.

Il a été question principalement de la gestion de l'intimité comme condition de réussite de la densification de l'urbanisme et de la nécessité de préserver les terres naturelles et agricoles. La notion d'adaptation du logement au parcours de vie est aussi apparue régulièrement dans les échanges, ainsi que le confort thermique comme critère du « bien-vivre chez soi ».

Les autres thématiques ont suscité un peu moins d'intérêt :



ALIMENTATION

10 expressions récoltées sur les stands de la Chapelle Thouarault et de Villejean à Rennes



CONSOMMATION

25 expressions récoltées sur les stands de Betton et de Cesson Sévigné



ADAPTATION

25 expressions récoltées sur les stands implantés à la piscine de Bréquigny et sur l'événement Séisme, à Rennes



JUSTICE SOCIALE

10 expressions récoltées sur les stands implantés à Cesson-Sévigné et Bruz

Les résultats détaillés issus des stands font l'objet d'un livrable dédié, mis en ligne sur le site de La fabrique citoyenne.

Deux ateliers de croisement de regards

INTENTIONS, CONCEPTION ET ANIMATION

Les ateliers de croisement de regards répondaient à une double demande :

- Expérimenter un format qui permette à toutes les parties prenantes concernées par les enjeux climatiques de s'exprimer ;
- Répondre à une recommandation du panel citoyen réuni dans les premières étapes de la concertation, de ne pas limiter la concertation aux habitantes et habitants.

En ce sens, ces ateliers s'adressaient à trois types de publics : les habitants, les acteurs socio-économiques, ainsi que les élus. L'objectif était d'amener chaque profil à entendre le point de vue des autres :

- pour donner à voir ce que chacun et chacune met en œuvre pour réduire les émissions territoriales ;
- pour découvrir et comprendre les leviers, les freins avec lesquels chaque partie prenante compose ;
- pour croiser les regards sur les intentions d'orientations du nouveau PCAET de Rennes Métropole : suscitent-elles de l'adhésion chez toutes les parties prenantes ? À quelles conditions ? Y a-t-il réticences ? Pourquoi ?

De façon sous-jacente, ces ateliers devaient être des espaces de dialogue pour sortir des logiques du triangle de l'inaction climatique, où chaque partie prenante reporte la responsabilité sur les autres, au détriment du passage à l'action.

Les deux réunions « Croisement de regards » ont eu lieu à Saint-Gilles (2ème couronne de la métropole) le 8 octobre 2024 et à Chantepie (périphérie directe de Rennes) le 15 octobre 2024, en soirée, avec la volonté de proposer des typologies de territoire différents.

Chaque atelier a été animé selon le même protocole à des fins de comparaison des contributions. Ils étaient composés de 2 étapes :

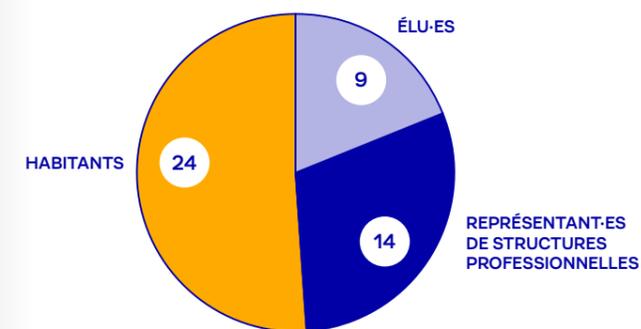
- 1 Un échange pour donner à voir les perceptions des enjeux de chacun et chacune sur une thématique dédiée, ainsi que les actions déjà mise en œuvre pour réduire les émissions territoriales sur le thème travaillé ;
- 2 Avis et débat sur les orientations en cours de réflexion pour le nouveau PCAET. Les échanges avaient pour but d'en définir les bénéfiques, de préciser les difficultés qu'elles pourraient susciter, le type de partie prenante susceptible d'y adhérer le plus et celle susceptible de faciliter sa mise en œuvre, ainsi que la temporalité de réalisation.

À chacune des étapes, des contributions individuelles précédaient les contributions collectives pour pouvoir observer et qualifier l'évolution des réflexions. Les thèmes abordés étaient ceux qui structurent le PCAET : déplacement, logement, alimentation, consommation, activités économiques, adaptation au changement climatique, avec un focus sur la gestion des vagues de chaleur et des canicules, et un autre sur les épisodes de sécheresse et la gestion de la ressource en eau, deux risques auxquels le territoire est le plus exposé.

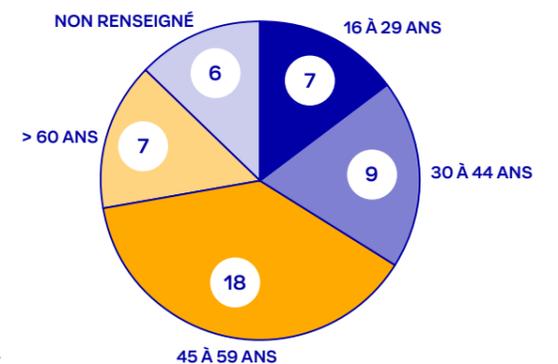


PROFILS DES PARTICIPANTS

Au total, ce sont 47 personnes qui ont participé à ces 2 ateliers (13 à Saint-Gilles et 34 à Chantepie) :



- 7 élu-es des communes de Chantepie, Bruz, Saint-Gilles et la Chapelle Thouarault, et 2 élu-es départementaux
- Structures des communes du Rheu, de La Chapelle-des-Fougeretz, de Chantepie, de Betton, d'Acigné, de Cesson-Sévigné, de Rennes et de Vern-sur-Seiche
- Habitants des communes de Rennes, Bruz, Chantepie, Saint-Armel, Saint-Gilles et Romillé



Les participants pouvaient s'inscrire à partir du 16 septembre 2024 et jusqu'au jour précédent l'atelier. Au total, sur les 2 ateliers, 61 personnes étaient inscrites.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les échanges furent riches, nombreux et apaisés. Le temps préalable d'interconnaissance a permis d'entendre les leviers et les freins pour agir en fonction des profils, de produire de la nuance dans les arguments mobilisés par les uns et les autres et de rentrer dans la complexité des sujets mis au débat.

De manière générale, les participants étaient globalement sensibles aux enjeux climatiques : toutes les personnes se sont dites concernées au quotidien à titre individuel par les enjeux abordés.

À l'issue du travail collectif, les groupes de travail ont estimé que les orientations proposées pour le PCAET pouvaient être mises en œuvre :

- Très vite pour les thèmes des déplacements, du logement, de la consommation, de l'alimentation et de l'adaptation au changement climatique dans son volet gestion des épisodes de sécheresse et de la ressource en eau ;
- Progressivement d'ici 5 ans sur le thème des activités économiques ;
- D'ici 15 ans sur le thème de l'adaptation au changement climatique dans son volet gestion des épisodes de vague de chaleur et des canicules, avec le souhait d'une expérimentation rapide à mettre en place sur le fait d'adapter les organisations et les horaires pendant une vague de chaleur.

Les résultats détaillés des ateliers font l'objet d'un livrable dédié, mis en ligne sur La fabrique citoyenne.

Une rencontre dédiée aux acteurs économiques

INTENTIONS, CONCEPTION ET ANIMATION

Une rencontre à destination des acteurs économiques a été organisée par Rennes Métropole, en partenariat avec la CCI d'Ille-et-Vilaine, et le Codev le 25 septembre 2024 à l'hôtel de Rennes Métropole.

La rencontre a été introduite par le vice-président à l'Economie de Rennes Métropole, puis animée à deux voix par le directeur général adjoint du Pôle Stratégie, Développement, Aménagement de Rennes Métropole, et la responsable des projets structurants de la CCI, avant d'être clôturée par le vice-président de Rennes Métropole en charge du Climat et de l'Energie. Les membres du Codev ont joué le rôle d'observateur, pour restituer les échanges et identifier les suites à donner.

Cette rencontre répondait à plusieurs objectifs :

- 1 Présenter les nouvelles orientations du PCAET de Rennes Métropole aux acteurs économiques. Il s'agissait ici de rappeler en filigrane que les émissions territoriales de GES sont liées à 50% aux habitants et usagers de la Métropole et à 50% aux activités économiques et services publics
- 2 Identifier des chantiers sur lesquels les entreprises sont concernées, à traiter prioritairement

Les thématiques de chantiers proposées à la discussion étaient les suivantes :

TRANSPORT ET MOBILITÉ

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES

DÉCARBONER / PRODUIRE LOCALEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES FONCTIONS SUPPORT

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour définir les niveaux de priorités, les participants s'exprimaient grâce à des cartons de couleurs :

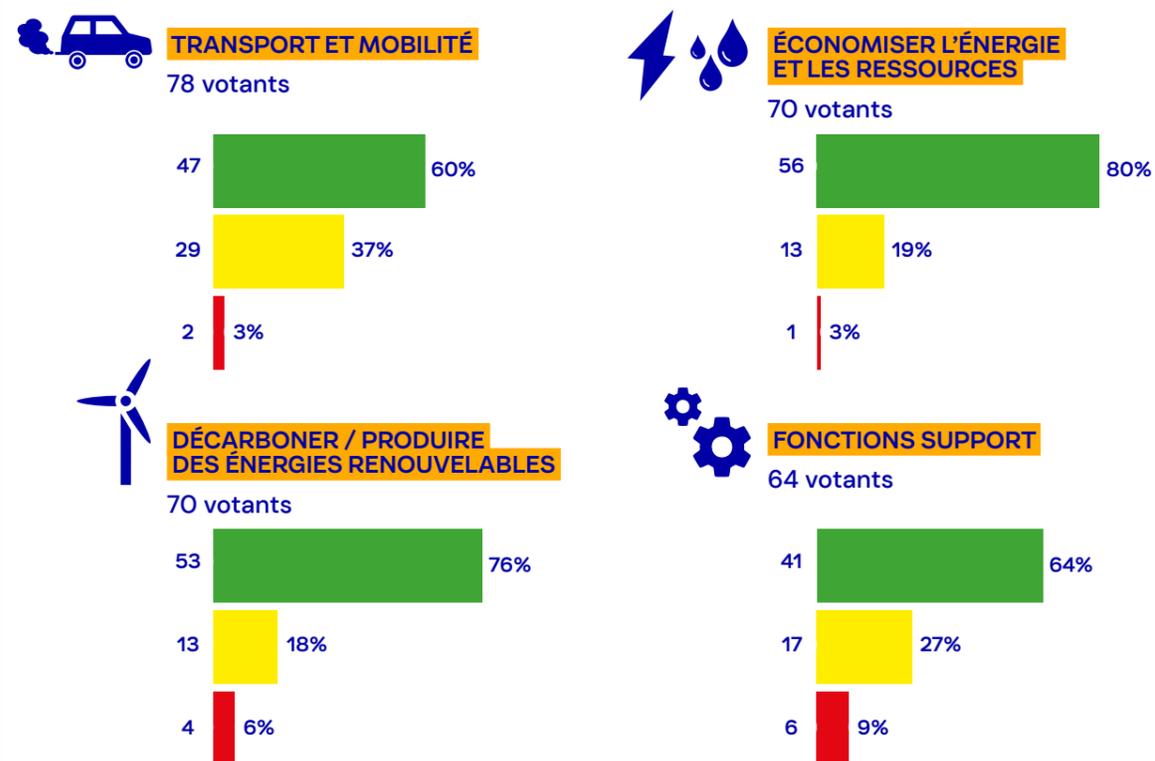
le sujet est prioritaire
et je suis engagé
ou prêt à l'être

le sujet est important mais
présente des complexités
ou des réserves

le sujet est difficile
ou peu pertinent
pour mon entreprise

PRINCIPAUX RÉSULTATS

120 personnes ont participé à cette rencontre. Les résultats des votes sur les chantiers sont les suivants :



À noter que la thématique de l'adaptation au changement climatique n'a finalement pas pu être traitée par manque de temps au cours de la rencontre.

À l'issue de la rencontre, le Codev note que :

- Le lien a été fait par les participants entre les enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et les enjeux de stabilité sociale ;
- Les entreprises représentées ont intégré les enjeux climatiques, même si les solutions à déployer pour réduire les émissions de GES sont parfois perçues comme une contrainte de plus ;
- Les participants ont souligné les difficultés à traiter les enjeux d'atténuation et d'adaptation compte tenu de la complexité des contextes économique et politique, avec des problématiques de financement pour de nombreuses entreprises ;
- La diversité des activités des entreprises représentées lors de la rencontre rend compliquée l'identification d'enjeux communs.

Enfin, 90% des personnes présentes se sont exprimées de façon favorable à la création d'un Conseil des Acteurs économiques, autour des enjeux de transition communs aux acteurs économiques et au territoire.



Un territoire sensible aux enjeux d'atténuation et d'adaptation

De manière générale, tous les dispositifs de participation sur le nouveau PCAET témoignent d'une maturité des participants sur ces sujets. La réduction des émissions territoriales de GES et de l'empreinte carbone sont des enjeux partagés, comme en témoignent les nombreuses expressions sur la mise en place de gestes quotidiens, la capacité à faire le lien entre les actions, l'identification des limites des actions individuelles et les interpellations pour agir collectivement.

La démarche dans son ensemble semble montrer que les habitants sont prêts à « aller plus loin ». L'adhésion très importante aux orientations proposées pour le nouveau PCAET dans le questionnaire va dans ce sens, et ces résultats viennent corroborer ceux d'une enquête de 2023 menée par TMO pour le compte de Rennes Métropole.

Néanmoins, il est important de noter que certains participants ont aussi émis des réserves sur ces orientations du PCAET, que ce soit dans les réponses au questionnaire, sur les stands ou parmi les contributions aux ateliers (croisement de regards et rencontre avec les acteurs économiques). Chez celles et ceux plus opposés aux changements proposés, la prise en compte des enjeux climatiques est perçue comme une contrainte, voire une atteinte à leur liberté. Parmi les plus sensibilisés, certains se disent empêchés d'agir car leur situation les contraint (budget, situation professionnelle, familiale, etc.). Une partie a même pu témoigner être arrivée aux limites de ses capacités d'actions individuelles.

En ce sens, beaucoup de participants ont aussi porté une attention à la prise en compte des inégalités dans les futures orientations et mesures du nouveau PCAET, pour qu'elles ne pénalisent pas davantage une partie de la population qui a déjà du mal à subvenir à ses besoins essentiels.

L'adhésion aux orientations conditionnée à des transformations profondes

Dans chacun des dispositifs de participation proposés, les participants ont généralement identifié le besoin de transformer l'organisation collective pour développer des modes de vie bas carbone.

Le besoin de « ralentir » pour « conduire le changement » a été exprimé à de nombreuses reprises. Que ce soit pour le développement de la pratique du vélo, pour la cuisine, pour la transformation des activités économiques, des modes de consommations, etc. le manque de temps pour se sentir concernés et mettre en place des solutions moins émettrices constitue l'un des freins majeurs partagé largement.

Face à ce frein, certains participants ont opéré des choix individuels qui peuvent être considérés comme radicaux « en choisissant volontairement de réduire leur temps de travail » par exemple. D'autres pointent le rôle et la responsabilité de la collectivité en aménageant le territoire pour « rapprocher les lieux de vie et des lieux de travail ». Enfin, il y a celles et ceux qui pointent un fonctionnement général en « interrogeant la place du travail dans nos vies », la compétition entre les entreprises « dans une logique de croissance économique » qui relève de la responsabilité commune de toutes les parties prenantes.

En somme, il ressort des différentes expressions des participants un sentiment que les prochaines marches à franchir pour réduire les émissions de GES pour se préserver au maximum des effets du changement climatique nécessitent « d'interroger les normes sociales actuelles ».

Les participants constatent que la réduction des émissions induit un « changement global » dans lequel les collectivités, les entreprises, eux-mêmes peuvent prendre leur part à la condition que le mouvement soit suivi à toutes les échelles (nationale, européenne, mondiale).

Un besoin affirmé : concilier urgence climatique et justice sociale

La majorité des participants qui se sont exprimés se sont montrés préoccupés par les enjeux de justice sociale. Par exemple :

- la **précarité financière** qui contraint à faire des choix de sobriété ou éloigne des enjeux climatiques par manque de moyens ;
- l'équilibre à trouver pour engager davantage les entreprises sur les enjeux climatiques sans que les mesures deviennent des contraintes trop fortes avec des répercussions sur l'emploi, et donc le climat social ;
- la nécessité de **poser des exceptions**, de faire du « sur-mesure » dans les solutions lorsque les contraintes sont déjà fortes (métiers de l'artisanat, des services à la personne, des petites entreprises par rapport aux plus grandes).

Pourtant, les faits scientifiques sont de plus en plus alarmants et enjoignent à prendre collectivement la mesure des solutions à mettre en œuvre dans un pas de temps rapide, si ce n'est urgent. Parmi les contributions des ateliers de croisement de regards, « l'urgence à agir » a été mise en tension avec la nécessité « d'embarquer tout le monde ».

Dans les contributions individuelles, les participants ont pu estimer que la vitesse de mise en œuvre des solutions pourrait potentiellement être accélérée par la contrainte et l'interdiction. Les moments collectifs de la concertation, grâce à la diversité des profils, ont permis d'interroger l'efficacité de ces logiques qui peuvent renforcer la culpabilisation, augmenter les tensions sociales, voire renforcer les inégalités ou l'isolement des personnes. La concertation n'a pas permis de trancher cette opposition entre équité et vitesse des solutions à mettre en œuvre.

Néanmoins, l'activation de tous les leviers disponibles et leur progressivité dans le temps ont été posées à plusieurs reprises comme des conditions de réussite de la transition. Il semble donc qu'une majorité de participants considère que l'urgence à agir ne peut se faire au détriment de la justice sociale.

Sensibilisation, pédagogie, communication : les leviers les plus sollicités

Quelle que soit la modalité de concertation utilisée, et dans toutes les thématiques mises au débat, trois leviers ont été mentionnés à l'adresse des collectivités (communes et Métropole) et des entreprises du territoire : sensibilisation, pédagogie et communication. Il ressort :

- La volonté d'incarner les enjeux climatiques dans la communication locale, les participants considérant que la prise de conscience doit se poursuivre et être entretenue ;
- Le besoin de points de repère chiffrés (y compris par les participants les plus sensibilisés) pour hiérarchiser les actions selon leur impact en émissions de GES. Il s'agit ici de rendre les actions efficaces ;
- Le souhait de ne pas être dans des messages grand public culpabilisants, mais davantage positifs, entraînants, fédérateurs. Néanmoins, une partie des participants ont exprimé une volonté de « jouer sur la culpabilité à l'égard des entreprises qui polluent, ne sont pas engagées, voire vont à l'encontre de la réduction des émissions ». L'expression n'est pas majoritaire et est contrebalancée par d'autres points de vue qui estiment cette logique infructueuse, mais revient tout de même régulièrement (stand, questionnaire principalement) ;
- La mise en avant plus soutenue des gains économiques, sociaux (convivialité, santé physique et mentale) de l'action dans les messages de communication : « les gens savent ce qu'ils vont perdre, il faut montrer ce que l'on peut gagner » ;

- Le besoin d'avoir la connaissance nécessaire pour agir, notamment des ressources à disposition sur le territoire, au travers d'actions pédagogiques (ateliers de cuisine, mise en place de challenge sur les mobilités, les consommations d'énergie et d'eau par exemple).
- Le collectif, la mise en relation sont aussi des bénéfices collatéraux souvent cités des actions pédagogiques, au-delà de la réduction des GES et de l'empreinte carbone.

Continuer de mobiliser demain sur les enjeux climatiques

La mobilisation auprès de tous et toutes est l'une des ambitions portées par Rennes Métropole pour ce nouveau PCAET. Si les résultats de la concertation laissent penser que les participantes et participants sont majoritairement déjà au fait des enjeux climatiques et des actions à mettre en place, des disparités sont constatées entre :

- celles et ceux qui estiment que « l'on est trop en retard pour encore chercher des coupables, il faut un élan collectif » ;
- celles et ceux qui se montrent parfois critiques des décisions prises par les élus qui ne semblent pas « prendre la mesure que l'on va dans le mur » ;
- celles et ceux en attente d'actions plus fortes des entreprises : « il faudrait réduire ou supprimer les aides publiques aux entreprises qui ne sont pas engagées dans la réduction de leurs émissions ».

Il y a donc vraisemblablement un enjeu à réfléchir l'association de ce public engagé pour en faire des « alliés » de la politique publique, et ne pas rester dans une dynamique décrite par le triangle de l'inaction mentionnée plus haut.

Par exemple, au sein des ateliers de croisement de regards, plusieurs participants ont estimé que la mise en œuvre des orientations proposées serait un moyen pour eux d'aller plus loin dans la sensibilisation de leur entourage. Le cap donné à la politique publique locale constituerait un point d'appui dans leur argumentation.

Enfin, même si des efforts ont été faits pour mobiliser des publics a priori moins concernés par les enjeux climatiques, la concertation comporte un biais d'intérêt : les participants sont venus parce que le thème de la concertation les intéresse ou les concerne.

En creux, cela signifie que l'on ne peut se fier entièrement aux résultats de la concertation pour confirmer la maturité des habitants et des acteurs sur ces enjeux. Ce point de vigilance est soutenu par des témoignages : « on verra ça plus tard » ; « on a conscience d'être entre convaincus ». De nouvelles actions de mobilisation pour « embarquer le plus grand nombre » sont donc attendues, par exemple en améliorant ce qui a été proposé avec les stands.



Contribution sur le stand de Betton
© Agence Locale de L'Energie et du Climat



Échanges entre participants, atelier de Chantepie
© Arnaud Loubry, Rennes Ville et Métropole



Mobilités et déplacements



EFFICACITÉ ET SÉCURITÉ : LES CRITÈRES PRINCIPAUX DU CHOIX DE MODE DE TRANSPORT

Sur la thématique des déplacements, les contributions des participants montrent que le choix du mode de déplacement se fait en fonction du temps dont on dispose compte tenu de son organisation personnelle : « si le bus était aussi rapide que la voiture, je le prendrais ».

Dans les expressions citoyennes collectées, le manque d'alternatives efficaces à la voiture revient comme le principal frein. Dépendance aux horaires de passage, connexions difficiles entre deux types de mobilités, éloignement entre le lieu de vie et le lieu de travail : autant d'arguments mobilisés pour expliquer le choix de la voiture, en particulier dans les communes plus éloignées de Rennes où le maillage du réseau de transports en commun est plus faible.

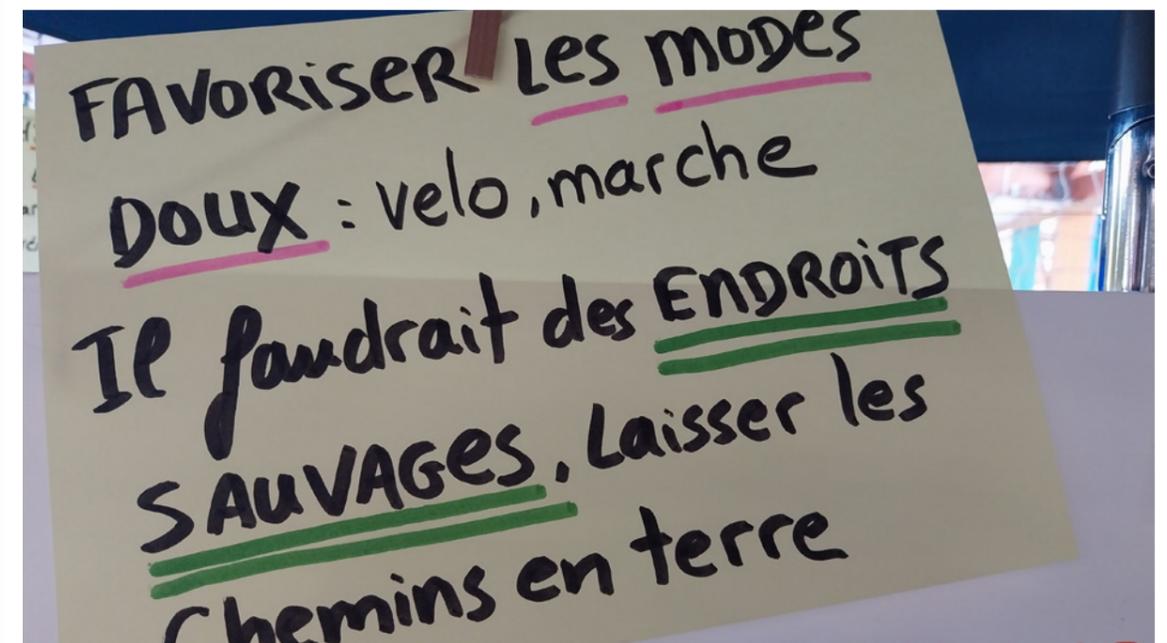
De plus, pour celles et ceux qui utilisent le vélo au quotidien ou envisagent de l'utiliser, la sécurité sur les trajets est l'argument le plus entendu pour expliquer les craintes liées à la pratique ou ce qui empêche son développement.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE KM PARCOURUS EN VOITURE : ATTENTION AUX INÉGALITÉS

Si l'orientation proposée de réduction du nombre de kilomètres parcourus en voiture semble majoritairement acceptée par les participants, l'isolement (suppression de déplacements non nécessaires, télétravail) est souligné régulièrement par les participants comme un risque collatéral à éviter dans son déploiement. L'accès aux loisirs, à la culture ne devrait pas être empêché par cet objectif.

Certaines catégories de métiers sont aussi citées fréquemment par les participants comme public à exempter de la mesure, car très dépendantes des déplacements en véhicules motorisés : artisanat, service à la personne, milieu médical.

Enfin, habitants et acteurs économiques notent que la réduction de l'usage de la voiture constitue un changement majeur. Pour les habitants, cela nécessite de réfléchir à son organisation quotidienne et constitue une charge mentale supplémentaire. Pour les entreprises, cela nécessite de revoir la logistique des activités (déplacements de marchandise) et de travailler finement les plannings des collaborateurs. Ces changements demandent du temps voire des financements.



Contribution sur le stand de Betton • © Agence Locale de L'Energie et du Climat

PRINCIPALES INTERPELLATIONS DES PARTICIPANTS



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Développer les infrastructures cyclables en milieu rural	Engagée et priorisée	Le maillage de pistes cyclables s'étend avec la mise en œuvre du Réseau Express Vélo (104 km entre Rennes et les communes de la 1 ^{ère} ceinture, desservant 80% des habitants de la Métropole). Le schéma directeur Vélo vise le développement des liaisons entre communes et les voies départementales pour relier les EPCI voisins, 500km d'itinéraires cyclables seront disponibles à l'horizon 2030.
Améliorer la sécurité des infrastructures cyclables existantes et à venir	Engagée et priorisée	La sécurisation des aménagements cyclables se poursuit, par la création d'infrastructures adaptées à leur environnement sur la continuité de l'itinéraire, la sécurisation des intersections et le déploiement de solutions de stationnement vélo. Le choix de ne pas éclairer les pistes cyclables hors urbanisation est fait pour des raisons d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité nocturne.
Associer les usagers à la conception des aménagements cyclables	Engagée et priorisée	Les aménagements cyclables structurants sont systématiquement pensés avec les usagers : dans le cadre des plans communaux de déplacements, avec les associations d'usagers pour les différents projets d'aménagements cyclables ou les budgets participatifs.
Développer des parkings relais en dehors de la rocade	Engagée et priorisée	Avec la mise en service des 4 lignes de Tram Bus, ce sont 5 parkings relais qui seront disponibles hors rocade à l'horizon 2030, pensés comme des pôles d'intermodalité. Par ailleurs les aires de covoiturage sont progressivement redimensionnées et réaménagées le long des principales pénétrantes. Ce travail est également réalisé avec les EPCI voisins, pour permettre le rabattement le plus pertinent jusqu'à 40km en amont de la rocade.



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Mailler le réseau de transport en commun sans avoir à passer par Rennes	Engagée	Les flux majoritaires (tous modes) sont concentrés vers Rennes : les lignes de transport en commun doivent répondre à cette demande majoritaire. Pour autant toutes les lignes de bus desservent plusieurs communes périurbaines avant de passer par Rennes (par ex, la ligne 53 : La Chapelle Thouarault – L'Hermitage – Vezin – Rennes) et d'autres ne passent pas par Rennes (90, 91). Sur toutes ces lignes, on constate que les flux entre communes (hors Rennes) est très faible (plus de 90% du trafic est en lien avec Rennes du fait de son poids dans la population et les emplois). La ligne de covoiturage Start1 (Le Rheu, Pacé, St Grégoire, Cesson Sévigné) répond à cette demande de flux entre communes périphériques. À noter également, le lancement au 1 ^{er} janvier 2025, d'un service de covoiturage avec application dédiée utilisant la plateforme BlaBlacar Daily.
Expérimenter la gratuité des transports en commun pour tous	Non retenue	Une tarification solidaire ainsi que la gratuité pour les moins de 12 ans est déjà en place. La gratuité est également mise en place lors d'opérations précises (pics de pollution prolongés, soldes, dimanches avant Noël) mais avec un impact réduit (+1% de fréquentation ces jours-là). Par ailleurs, plusieurs études sur la gratuité montrent que ce sont plutôt les piétons qui empruntent le bus s'il est gratuit, cela a peu d'effet sur les automobilistes. Cette mesure est particulièrement coûteuse pour la collectivité qui se verrait privée d'une partie importante de ses capacités financières pour les autres projets : offre de transport, pistes cyclables, aires de covoiturage. La généralisation de la gratuité n'est pas envisagée.



ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT ET ADMINISTRATIVEMENT LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique des logements est perçue comme un enjeu majeur par les participants de la concertation. Néanmoins, que ce soit dans le questionnaire, sur les stands ou dans les ateliers de croisement de regards, les participants sont revenus fréquemment sur plusieurs freins :

- le manque de moyens financiers ;
- l'absence de leviers en tant que locataires (dépendance aux propriétaires) ;
- les difficultés à trouver une information fiable pour être accompagné et aidé financièrement (risque d'arnaque) ;
- la difficulté à mener jusqu'au bout un projet de rénovation à cause de la complexité du parcours administratif pour obtenir des aides financières ;
- la difficulté à trouver des artisans qualifiés, fiables.

Plusieurs participants ont aussi exprimé leurs difficultés pour trouver un logement à un prix raisonnable sur la métropole, avec une crainte que la rénovation augmente les prix des loyers (locataires), ou réduisent le niveau de vie (propriétaires).

L'ENJEU DE DENSIFICATION URBAINE EST PARTAGÉ, MAIS AVEC DES POINTS DE VIGILANCE SUR LA QUALITÉ DE VIE

La densification de l'habitat fait débat parmi les participants. La transformation de l'habitat, la hauteur et ses implications sur le paysage urbain ne font pas l'unanimité. Néanmoins, lorsque le sujet a pu être abordé, l'enjeu de préservation des terres naturelles et agricoles est partagé.

Parmi les vigilances pour rendre la densification acceptable, les répondants notent :

- la préservation et le respect de l'intimité ;
- la qualité des espaces publics : végétalisation, générosité des espaces facilitant de la rencontre et le jeu (pour les plus jeunes).

ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET LA MUTUALISATION DES ESPACES

La proposition de parcours résidentiels pour adapter son logement au parcours de vie, avec une facilitation de la Métropole pour déménager, cohabiter et décohabiter, est accueillie favorablement par les participants (stands et ateliers de croisement de regards) car elle permet :

- de rapprocher le lieu de vie du lieu de travail, et donc de réduire les temps de déplacements ce qui évite des émissions de GES et améliore la qualité de vie ;
- de créer davantage de lien entre habitants, notamment du lien intergénérationnel.

Néanmoins, ces modes de vie sont encore nouveaux. Ils supposent plus d'interactions entre les personnes pour partager leurs espaces de vie, ce qui interroge beaucoup les participants compte tenu de l'importance donnée à l'intimité de chacun : « promouvoir la cohabitation, cela va poser des questions d'acceptabilité sociale lorsque l'on n'est pas dans une dynamique de résidence communautaire ».

PRINCIPALES INTERPELLATIONS DES PARTICIPANTS



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Augmenter les moyens financiers liés à la rénovation	Engagée et priorisée	Décidé dans le précédent Plan Climat, Rennes Métropole a mis en place un dispositif volontariste de conseil et de financement de la rénovation énergétique des maisons et des copropriétés EcoTravo.
Simplifier et sécuriser le parcours usagers (comprendre et éviter les arnaques)	Engagée à renforcer	Le service public « écoTravo », développé par Rennes Métropole depuis 2019, vise à aider les propriétaires à construire leur projet de rénovation énergétique : information et conseil gratuits (mis en œuvre par des conseillers experts de l'ALEC, Territoires Publics et l'ADIL), complétés par des subventions pour les projets de rénovation ambitieux (Bâtiment Basse Consommation). Les contours du service public d'information-conseil sur la rénovation de l'habitat sont en cours de redéfinition, en lien avec les nouvelles orientations nationales (France Rénov). Les aides directes seront également revues en 2025 au regard des évolutions nationales (nouvelles aides Ma Prim Rénov et Ma prime Adapt) et des priorités et capacités locales.
Impliquer les professionnels du secteur : banque, syndicats de copropriété, artisans	Engagée à renforcer	La formation des artisans relève de la compétence des Régions et les agréments de l'État. Des partenariats sont déjà en place avec les syndicats de copropriété (écoTravo copro), les banques (pour faciliter l'accès à l'emprunt), avec la Région Bretagne pour la création éventuelle d'un organisme de Tiers financement. La Métropole poursuit le travail d'interconnaissance et de mobilisation de l'écosystème local. Le PCAET prévoit d'accompagner la montée en compétence des artisans sur la rénovation (formations qualifiantes).
Investir et travailler la notion de parcours de logement dans le parc social ou privé	Engagée à renforcer	Le PCAET complète le Programme Local de l'Habitat (PLH) dont l'un des objectifs est de faciliter les parcours résidentiels permettant une meilleure adéquation entre la taille du logement et la taille des ménages.

SUITE >



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Animer une démarche de conduite du changement auprès des propriétaires et des personnes âgées	Engagée à renforcer	Dans le PCAET et le Programme Local de l'Habitat (PLH), de nouvelles manières d'habiter sont encouragées : cohabitation intergénérationnelle, colocation sénior, habitat participatif...
Créer un récit désirable pour alimenter un imaginaire positif	Engagée à renforcer	À l'occasion du nouveau PLH adopté en 2023, un recueil de 10 nouvelles a été édité. Il s'inspire de la réalité d'habitants pour évoquer la question du logement à travers dix portraits et dix histoires de vie. En 2024, l'Agence d'urbanisme du territoire (AUDIAR) a également édité « Récits de vie en 2050 », 6 fictions pour alimenter un imaginaire positif. Lors de la première phase de concertation sur le plan climat les membres du panel ont également travaillé sur des récits.



Échanges sur le stand de Betton • © Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Alimentation



SANTÉ, BIEN-ÊTRE ANIMAL : LES DÉTERMINANTS DU CHOIX DE RÉGIME ALIMENTAIRE

Présenté dans le cadre du PCAET sous le prisme de la réduction des GES, les enjeux climatiques ne sont pas nécessairement la raison principale des changements de régimes alimentaires au profit d'une consommation locale, bio, moins carnée.

De nombreux participants ont justifié leur choix prioritairement pour des raisons de santé et en faveur du bien-être animal (mauvaises conditions de production de la viande importée notamment). Compte tenu des attentes en matière de sensibilisation et de pédagogie, ces enseignements sont intéressants pour communiquer sur ces sujets.

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES

Proposé dans les orientations mises au débat par Rennes Métropole, la diversification des sources de protéines est une dynamique en cours (témoignages massifs de régimes végétariens). Les participants aspirent à ce que l'offre se diversifie en dehors de chez eux : dans les restaurants, dans les cantines professionnelles, dans les événements.

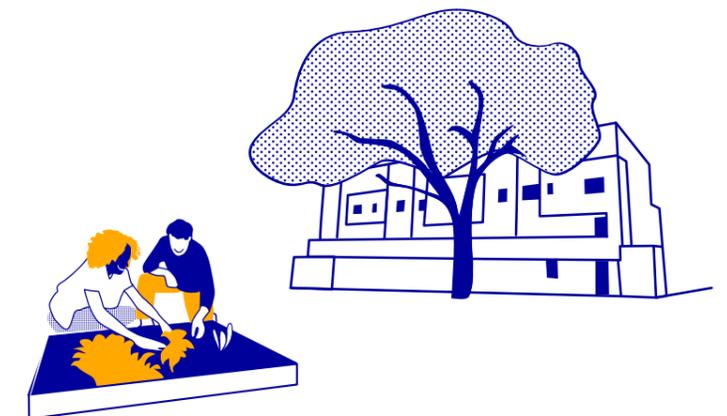
Il ne s'agit pas pour autant de renoncer à la viande, si ce n'est aux viandes importées (périmètre non précisé). La place de la viande dans nos assiettes fait débat, même s'il semble que la réduction de sa consommation soit de plus en plus acceptée avec une préférence pour consommer « de qualité ». Il s'agit aussi dans ce mouvement de ne pas pénaliser les agriculteurs et agricultrices engagés dans des démarches de qualité.

De plus, les participants aux ateliers ont exprimé une vigilance commune sur la mise en place de régime entièrement végétarien dans les cantines scolaires, insistant sur le fait que la cantine peut être le seul espace dans lequel certains enfants peuvent manger de la viande ou du poisson.

CHANGER DE MODÈLE AGRICOLE : UNE CONDITION POUR RÉDUIRE LES GES DU SECTEUR

Enfin, sur ce thème, il a beaucoup été question des métiers agricoles. Les participants estiment que c'est le modèle agricole qu'il faut transformer avec un accompagnement et des aides financières au service des circuits courts et du bio.

Le poids de l'industrie agro-alimentaire, secteur perçu majoritairement comme problématique (pollution, moindre qualité), est un frein systématiquement identifié par les participants.





INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Développer l'exemplarité des collectivités dans les propositions de repas avec au minimum une option végétarienne lors des événements publics qu'elles organisent	Engagée à renforcer	Dans les événements organisés par la métropole, il est très souvent proposé du végétarien, des aliments de saison, locaux ou bio, et de limiter le gaspillage. Un travail est en cours à l'échelle de la collectivité pour harmoniser les pratiques.
Impulser et faciliter la diffusion des régimes diversifiés en source de protéines dans les espaces de restauration collective (école, entreprises)	Engagée et priorisée	Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT), Rennes Métropole accompagne les communes pour aller vers une majorité de produits bio et locaux dans toutes les restaurations publiques municipales via des formations, ateliers, visites et échanges entre pairs. En 2023, sur plus de 35 000 repas/jour en restauration collective municipale sur la Métropole, 33% des approvisionnements sont en bio, 20% en produits durables hors bio.
Développer des actions pédagogiques par l'apprentissage, l'expérimentation (cours de cuisine, apprentissage de recettes végétariennes, foyers à alimentation positive)	Engagée et priorisée	Le PAT permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement sur la sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durables sur les temps du midi dans le cadre scolaire. Les écoles du territoire ont accès au guide «sensibiliser les enfants» qui recense des ressources pédagogiques pouvant être utilisées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Plusieurs dispositifs de communication et d'information sont développés pour le grand public : campagnes de communication, diffusion du guide «Manger local et de saison», permanences diététiques dans des structures de solidarité alimentaire, paniers bio santé à destination de femmes enceintes en situation de précarité dans des structures de solidarité.



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Soutenir les filières agricoles pour leur permettre de proposer une alimentation moins carbonée, bio et conditionner les aides	Engagée et priorisée	Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, différentes aides ont été développées pour soutenir les filières agricoles durables. Pour les agriculteurs et porteurs de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Rennes Métropole met à disposition de porteurs de projets en agriculture biologique du foncier agricole dont elle est propriétaire. • En lien avec Initiative Rennes, les porteurs de projets agricoles et les exploitations récemment installées peuvent bénéficier d'un "prêt d'honneur" à taux 0 pour conforter leur projet d'installation. Un bonus est octroyé par Rennes Métropole pour les projets en agriculture biologique. • Rennes Métropole propose gratuitement un diagnostic IDEA pour les exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques, en lien avec les filières Terres de Sources. Pour les transformateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Rennes Métropole propose une avance remboursable ponctuelle pour aider au lancement des projets en transformation alimentaire. Cette aide est conditionnée à l'adhésion à Terres de Sources et à la réalisation de l'autodiagnostic de la collectivité visant aux transformations écologiques et sociales.
Interpeller les acteurs industriels de l'agro-alimentaire et des grandes surfaces	Retenue à étudier	Le PAT associe tous les acteurs liés à l'alimentation. Dans ce cadre, il n'est pas prévu d'interpeller plus les acteurs de l'agro-industrie ou les grandes surfaces que les autres. Par ailleurs, un travail avec les grands consommateurs d'énergie est prévu dans le cadre du projet de PCAET afin d'envisager une contractualisation.
Créer du lien du consommateur au producteur	Engagée et priorisée	C'est un des objectifs principaux du PAT qui se concrétise via : <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion du guide «Manger local et de saison» qui recense une centaine de points de vente à la ferme, AMAP, magasins de producteurs et marchés. • Projet de signalétique à mettre à disposition des producteurs qui vendent à la ferme afin de rendre plus visibles ces points de vente. • Partenariat média avec TV Rennes sur les marchés de plein vent en 2025

ENJEUX CLIMATIQUES : DES PERCEPTIONS CONTRASTÉES DU RÔLE DES ENTREPRISES

Lorsque les participants étaient invités à s'exprimer individuellement, par exemple sur les stands ou dans les réponses aux questionnaires, ils ont eu tendance à désigner les entreprises (surtout de grande taille) comme les « mauvais élèves » pour traiter les enjeux climatiques. Une volonté de contraindre davantage, ou a minima de mieux contrôler, les activités économiques pour réduire les émissions territoriales s'est exprimée.

A contrario, les contributions collectives, notamment dans les ateliers de croisement de regards, ont permis de mieux appréhender le rôle, l'environnement socioéconomique et les moyens d'actions des entreprises avec leurs répercussions sur le « climat social ». Les besoins d'accompagnement, d'aides financières, de partage d'expériences pour aider les entreprises à s'engager ont été autant, si ce n'est plus, exprimés que la contrainte.

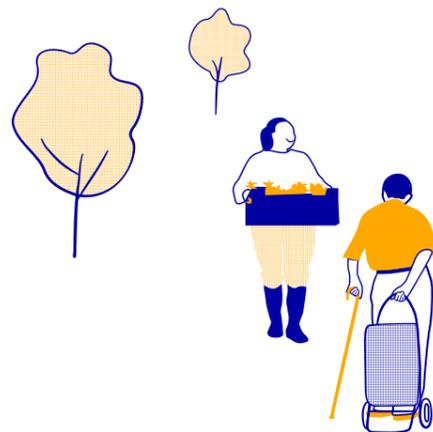
Cette différence de traitement entre les réflexions à l'échelle individuelle et collective est importante à noter pour sortir des logiques du triangle de l'inaction.

D'autant plus que les représentants d'entreprise qui ont participé à la concertation, ont globalement témoigné d'une volonté d'agir pour réduire les émissions territoriales. Ils ont souligné néanmoins la nécessité de pouvoir y accorder du temps et des moyens (humains, financiers) et d'être accompagnés, au risque sinon de perdre de la clientèle, de supprimer des emplois et de mettre à mal leur modèle économique.

COHÉRENCE DE L'ACTION : POUVOIR FAIRE AU TRAVAIL CE QUE JE FAIS CHEZ MOI

De façon transversale, la plupart des changements nécessaires pour réduire les émissions territoriales et l'empreinte carbone nécessitent du temps. Or l'organisation du quotidien se fait principalement autour du travail, qui y occupe une place importante.

Dans les contributions, la responsabilité et la capacité d'action des entreprises sur les enjeux climatiques sont identifiées par les participants. L'engagement des entreprises sur ces sujets (mobilité, alimentation, consommation des ressources, etc.) est une aspiration partagée, y compris pour les représentants d'acteurs économiques. Il y a ici un enjeu de cohérence de l'action : je dois pouvoir faire au travail ce que je mets en place chez moi. Et plus globalement, un besoin d'alignement entre la prise en compte personnelle des enjeux climatiques et la prise en compte professionnelle.



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Revoir l'aménagement des zones d'activités pour les envisager comme des espaces de vie (avec des logements, des espaces de loisirs et d'achats) pour réduire les trajets domicile-travail	Engagée et priorisée	Le Programme local de l'Aménagement Économique (PLAE) prévoit que 60% de l'offre foncière nouvelle proviendra du renouvellement urbain. Pour les zones en extension (40% de l'offre), la priorisation s'appuiera notamment sur un critère d'accessibilité (temps de trajet, proximité des transports en communs). Le PLAE prévoit de développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones (grandes zones commerciales ou tertiaires bien desservies) et encourage la réintégration de fonctions productives, notamment de petit artisanat, en pieds d'immeubles dans le tissu urbain mixte. À l'inverse, il prévoit de sanctuariser les zones à vocation productive (activités industrielles, logistiques, artisanales...) pour conforter nos capacités d'accueil d'activités indispensables au système économique métropolitain mais incompatibles avec l'habitat (l'autorisation de nouveaux services y sera exceptionnelle).
Sélectionner les entreprises qui s'installent sur la métropole au travers de critères climat, avec des processus de contrôle et de sanction	Engagée et priorisée	Le PLAE prévoit déjà de « ne pas accueillir des entreprises dont la production (services ou produits) ne s'inscrirait pas dans le cadre de ses orientations écologiques et sociales matérialisées notamment dans ses documents de planification stratégique ».
Questionner l'ouverture de nouvelles zones d'activités économiques	Non retenue	L'arrêt total de création de nouvelles zones est peu réaliste au regard des besoins exprimés par les entreprises (15ha en moyenne par an à l'échelle de la Métropole), des potentiels de densification identifiés et de la difficulté à mobiliser ces potentiels (fonciers privés morcelés). Les besoins évoluent et doivent pouvoir trouver à s'installer sur le territoire (exemple : implantation de plateformes de réemploi, réindustrialisation...). Le PLAE limite fortement ces créations de nouvelles zones qui restent néanmoins indispensables pour maintenir la dynamique économique du territoire et la création d'emplois associés. Leur densité (compacité des bâtis, mutualisation des équipements...) sera recherchée dès leur conception.

SUITE >



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
<p>Proposer un cadre réglementaire plus prescriptif aux entreprises avec des solutions clés en main</p>	<p>Engagée et priorisée</p>	<p>En 2023, Rennes Métropole a profondément réorienté ses aides aux entreprises qui s'engagent dans la transition écologique et sociale de leur activité. Les dispositifs existants (le Pass commerce artisanat, L'écomotive, l'aide à la créativité croisée, l'aide à l'investissement et à la création d'emplois) ont été revisités avec des critères d'éco-conditionnalité. Par ailleurs, quatre nouvelles aides ont été créées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aide à l'investissement dans la transformation écologique et sociale (AITES) finance uniquement des investissements à impact positif sur l'environnement ; • une aide pour le financement de frais de conseil, de diagnostic ou d'audit pour une meilleure gestion de l'énergie, de l'eau, des mobilités et des achats responsables • une aide à la modernisation et à la décarbonation des entreprises du secteur de l'hôtellerie, ainsi qu'une aide à la labellisation de type « Clef verte » dans le cadre du label « Destination innovante durable », mise en place par Destination Rennes ; • une aide à l'installation d'entreprises dans des nouvelles filières agricoles locales et durables <p>La Métropole mise plus sur l'accompagnement vers les solutions que sur la pression réglementaire, notamment car elle n'a pas la maîtrise du cadre réglementaire qui dépend de l'échelon national.</p>
<p>Renforcer les logiques de mise en réseau et de mutualisation entre entreprises (par secteurs d'activités, par secteurs géographiques) pour partager leurs bonnes pratiques, leurs expériences, avec une impulsion / facilitation de Rennes Métropole</p>	<p>Engagée et priorisée</p>	<p>La logique de mise en réseau est travaillée dans le cadre de différents accompagnements développés par Rennes Métropole à destination d'acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de mobilité employeur afin de proposer des solutions alternatives de mobilité plus adaptées. • Charte pour les acteurs de la logistique urbaine durable pour un travail sur la connaissance des alternatives matérielles, optimisation des flux, cohabitation sur l'espace public. • Feuille de route économie circulaire, visant l'économie des ressources, notamment sur le bâtiment durable et les équipements électroniques. • Expérimentation de mises en réseau à l'échelle des zones d'activités. • De 2022 à 2024, la Conférence Locale du climat a rassemblé environ 400 professionnels par édition. Le prochain PCAET prévoit la création d'un Conseil des acteurs économiques et la mise en œuvre de nouveaux chantiers via des coalitions d'acteurs

Consommation



SORTIR DE LA SURCONSOMMATION : UNE DYNAMIQUE DÉJÀ À L'ŒUVRE

Parmi les témoignages récoltés dans les dispositifs de concertation sur ce thème, les participants ont dit être déjà attentifs à leurs actes de consommation en privilégiant les achats de produits de qualité (critères socio-environnementaux), la seconde main ou la réparation plutôt que l'achat. De manière générale, le réflexe de questionnement du besoin avant l'achat a souvent été mentionné.

Les participants se montrent néanmoins vigilants sur plusieurs points :

- Les produits de qualité coûtent généralement plus cher : comment les rendre plus accessibles pour ne pas creuser les inégalités ?
- Consommer autrement reste chronophage pour trouver les bonnes enseignes : est-il possible d'étoffer l'offre sur l'ensemble de la métropole (recyclerie, repair café, seconde main) ?
- Le modèle de la seconde main, de la réparation, implique malgré tout un besoin de produire du neuf : quel est le modèle économique derrière le développement de ces pratiques ?

DES INTERROGATIONS SUR LES LEVIERS DE RENNES MÉTROPOLE POUR LIMITER LA SURCONSOMMATION

De manière générale, les participants s'interrogent sur la capacité de la Métropole à agir pour limiter la surconsommation. Dans une économie mondialisée, les leviers de la collectivité semblent restreints (poids des grandes enseignes, compétition mondiale, achats en ligne). D'autant plus que le sujet pose aussi des questions d'acceptabilité sociale : pourquoi les nouvelles et futures générations se priveraient de consommer quand les précédentes n'avaient pas de limites ?

Néanmoins, la majorité des participants conviennent malgré cela que les collectivités doivent jouer un rôle, a minima pour favoriser l'Economie sociale et solidaire (ESS) au niveau local au détriment de l'économie conventionnelle.



Échange sur le stand de Gévézé • © Agence Locale de l'Énergie et du Climat

PRINCIPALES INTERPELLATIONS DES PARTICIPANTS



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Étoffer l'offre de l'ESS pour déployer massivement sur la métropole le recours à la seconde main, à la réparation en la rendant plus accessible, et donc plus pratique (alléger la recherche d'alternative, le besoin de s'organiser)	Engagée et priorisée	Dans le prolongement d'un schéma directeur pour l'ESS voté fin 2021, Rennes Métropole a défini en 2023 un plan d'action. Premier axe : faciliter l'accès à l'immobilier et au foncier. Les autres axes de ce plan consistent à accompagner l'innovation responsable et le développement des structures, à favoriser l'accès aux marchés privés et à développer l'emploi et les compétences.
Communiquer sur la nécessité de consommer « moins mais mieux » sans culpabiliser	Engagée et priorisée	Rennes Métropole met en avant d'autres manières de consommer lors de différentes occasions : médiation sur la consommation responsable, prêts de kits de couches lavables, ateliers sur les textiles sanitaires à usages uniques, promotion de la réparation via la mise avant d'artisans et de repair cafés (ex aux Champs Libres lors des Journées Nationales de la Réparation en 2024), supplément Ouest-France gratuit « réutiliser, réemployer, recycler dans la métropole ».
Supprimer les espaces publicitaires pour lutter contre les effets de mode	Non retenue	Avec son règlement local de publicité intercommunal (RLPI), Rennes Métropole a limité la taille/l'éclairage des publicités sur l'espace public. Cependant, la collectivité ne peut pas intervenir sur les messages publicitaires sur le territoire. Toutefois, le Plan Climat prévoit que Rennes Métropole accompagne un changement de rapport à la consommation et travaille à mettre en avant les projets et solutions bas carbone dans les publicités également.
Créer un « nutriscore » socio-environnemental des produits manufacturés renseignant en particulier sur les conditions de travail pour réaliser les produits	En cours d'étude	Un tel label nécessite d'être déployé sur un territoire suffisamment grand. Le Plan climat indique que Rennes Métropole se portera volontaire pour expérimenter les démarches nationales de type « étiquetage environnemental » des produits manufacturés. Par ailleurs, les labels bio et Terres de sources sont soutenus par la métropole.



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Faire évoluer la réglementation pour systématiser la consigne et éviter la production de déchets	Engagée à renforcer	Les évolutions réglementaires se décident à l'échelle européenne ou nationale (exemple de la Loi AGECE). Rennes Métropole accompagne ces évolutions à l'échelle locale via sa feuille de route pour une économie circulaire et le schéma de développement du réemploi (exemples : aides aux ressourceries, soutien aux solutions de contenants consignés...).

Adaptation au changement climatique



UN ENJEU PERÇU COMME MAJEUR

Lors de la première phase de la concertation, préalable à la concertation réglementaire, le panel d'habitants avait estimé que, même si la thématique avait fait l'objet de discussion, l'adaptation n'avait pas été suffisamment traitée. Ils concluaient que les changements climatiques allaient quoiqu'il en soit avoir des conséquences et que l'adaptation devait être considérée au même niveau d'importance que l'atténuation.

Dans les réponses aux questionnaires, 579 répondants sur 591 (98%) adhèrent au besoin de renforcer l'adaptation du territoire. C'est la proposition qui a récolté la plus large majorité de « très souhaitable » (83% des répondants) ou « plutôt souhaitable » (15%).

Les répondants au questionnaire, en particulier, estiment aussi qu'il y a urgence à ce que les actions d'adaptation s'amplifient, car ce sont les personnes les plus précaires qui sont les plus exposées aux effets du changement climatique (alors qu'elles ont une responsabilité moindre). Il y a donc un enjeu partagé de protection des populations les plus vulnérables.

RÉSILIENCE DU TERRITOIRE : UN IMAGINAIRE AUTOUR DE LA «VILLE VERTE»

Très nettement, les participants souhaitent que les villes se verdissent pour réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain : diminution des parkings au profit d'espaces végétalisés, désimperméabilisation des sols autant que possible, en particulier les cours d'école, végétalisation des toitures et façades de tous types de bâtiments, etc.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ANTICIPATION

Des choix devront être faits pour se prémunir des risques liés au changement climatique, pour mieux les anticiper. Les participants en appellent à la sensibilisation, à la pédagogie, en particulier auprès des élus, pour bien « prendre la mesure de ce qui peut nous attendre » et « ne pas être dans la réaction, mais dans l'anticipation sur plusieurs décennies ».

Certaines actions d'adaptation vont aussi nécessiter de revoir des habitudes (consommation d'eau par exemple), parfois des règles (d'urbanisme par exemple) mises en place de longue date. Les changements à mettre en œuvre sont profonds, nécessiteront des débats et plusieurs participants ont exprimé le besoin d'associer davantage les habitants aux réflexions.

PRINCIPALES INTERPELLATIONS DES PARTICIPANTS



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Verdir et renaturer massivement les espaces publics pour rendre les fortes chaleurs plus supportables	Engagée et priorisée	<p>Le guide d'aménagement des espaces publics s'applique depuis 2022. Pour rafraîchir l'espace public, il fixe des objectifs de végétalisation et de désimperméabilisation pour chaque aménagement, 30% de surface perméable et 30% de canopée.</p> <p>Depuis 2019, pour tout projet de construction, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a introduit la notion de coefficient de végétalisation pour contraindre à conserver une part de pleine terre mais aussi la plantation d'arbres et arbustes.</p> <p>Par ailleurs, le plan canopée vise à définir une stratégie de plantation sur l'ensemble de la métropole, dans les espaces urbanisés et agro-naturels, afin de rendre le territoire davantage résilient en matière de biodiversité.</p> <p>Sur la Ville de Rennes, une stratégie de végétalisation planifie les actions, notamment dans les secteurs les plus concernés par l'îlot de chaleur. Plusieurs expérimentations ont également été déployées dans des secteurs difficiles à végétaliser pour apporter de l'ombre. Le rafraîchissement des espaces urbains fait partie des grands objectifs du PCAET qui encourage l'ensemble des communes à se doter de stratégies de végétalisation.</p> <p>En complément, le PCAET va fixer l'objectif de viser un espace de fraîcheur à 5 minutes à pied pour tous les habitants de la Métropole.</p>
Aménager les bâtiments pour rendre les fortes chaleurs supportables	Engagée et priorisée	<p>Le référentiel énergie bas carbone et la dernière modification du PLUi, applicable en 2025, renforcent les exigences sur le confort d'été par rapport à la réglementation nationale. Le PCAET prévoit de développer la prise en compte du confort d'été pour les constructions et rénovations en identifiant les bouilloires thermiques, expérimentant le recours à des projections climatiques, sensibilisant les acteurs du BTP...</p>



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Conditionner l'obtention des permis de construire à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique	Engagée à renforcer	<p>Les sujets sont pris en compte dans la réglementation nationale régissant la construction neuve (RE2020).</p> <p>Localement, la dernière modification du PLUi, applicable fin 2025, renforce la question du confort d'été par rapport à la réglementation nationale. PLUi, PLH pour l'habitat et PLAE pour l'aménagement économique, imposent des obligations complémentaires aux nouvelles constructions.</p>
Limiter l'urbanisation, en particulier du neuf	Engagée et priorisée	<p>L'objectif de limiter l'artificialisation des sols est au cœur de la stratégie de Zéro Artificialisation nette (ZAN) et des différents documents de la Métropole : PLUi, PLH, PLAE. Le nouveau Plan Climat reprend l'objectif visé par la stratégie ZAN de zéro artificialisation à l'horizon 2050.</p> <p>Face au dynamisme démographique et à la tension sur le marché de l'habitat (30 000 personnes en attente de logement social), l'objectif prioritaire du PLH est de pouvoir loger chacun, ce qui nécessite de continuer à produire du logement (5 000 logements/an) tout en limitant l'artificialisation des sols : en optimisant les logements existants, en priorisant les opérations de recyclage immobilier (ex : surélévation). Ces objectifs seront réaffirmés dans le Plan Climat.</p>
Interdire la construction de nouvelles piscines individuelles	Non retenue	<p>Rennes Métropole n'a pas la compétence pour interdire les piscines individuelles. La modification en cours du Plan Local d'Urbanisme prévoit d'en limiter fortement la taille.</p>
Favoriser la récupération de l'eau de pluie à plus grande échelle	Engagée et priorisée	<p>La dernière modification du PLUi prévoit de systématiser la récupération d'eau dans les nouvelles constructions, objectif repris dans le Plan Climat.</p>
Étudier la mise en place d'aides incitatives pour réduire les consommations d'eau des habitants	Engagée et priorisée	<p>Le programme Ecodo porté par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) accompagne les habitants et les entreprises pour diminuer leur consommation d'eau. L'objectif sur le territoire, rappelé dans le PCAET, est de viser une baisse de 20% les consommations domestiques d'eau potable d'ici 2030</p>



INTERPELLATIONS CITOYENNES	PRISE EN COMPTE PAR RENNES MÉTROPOLE	RÉPONSE ARGUMENTÉE
Questionner la création d'un label « ville économe en eau »	Retenue à étudier	Le Label « Territoire engagé pour la transition écologique - Climat Air énergie » prend en compte des économies d'eau. Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont obtenu le niveau maximal avec 5 étoiles. Par ailleurs, le programme Ecodo, porté par la CEBR, propose une convention de partenariat avec les communes. 80% des communes de la métropole ont engagé la démarche de réalisation du diagnostic du patrimoine, voire de travaux ou de réalisation d'un plan de sobriété. La question du label est en cours de réflexion par la CEBR mais des réserves demeurent car si le label peut avoir un intérêt en termes de communication, il s'avère coûteux en suivi humain.
Mettre en réseau, faciliter le partage de bonnes pratiques entre collectivités ET Impulser, faciliter la mise en lien des acteurs des mêmes secteurs pour partager les bonnes pratiques, avec l'appui d'une expertise scientifique	En cours d'étude	La question de la mise en réseau sur ce sujet a commencé à être appréhendée lors de l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité, en lien avec de nombreux acteurs du territoire (40 entretiens / temps de travail collectif avec associations, chercheurs, institutions, entreprises...). Le diagnostic de vulnérabilité réalisé par Rennes Métropole a fait l'objet de présentations et d'échanges avec les élus du réseau Climat Air Energie animé par l'ALEC, et un webinaire sur l'adaptation est prévu en 2025. - Plusieurs réseaux d'échange thématiques existent sur une partie des sujets adaptation (biodiversité, plan intercommunal de sauvegarde...). Leurs travaux pourront être alimentés sur les enjeux d'adaptation
Expérimenter des solutions avant de les généraliser (adaptation des horaires de travail pendant les fortes chaleurs)	Engagée à renforcer	Des expérimentations sont déjà mises en œuvre sur le territoire : test de nouvelles techniques de plantation et d'essences adaptées au climat futur, expérimentation d'ombrières en été comme le ciel rue Le Bastard...). Le futur PCAET encouragera le recours à l'expérimentation pour identifier et déployer à grande échelle les solutions adaptées au climat futur et expérimenter des solutions innovantes : nouveau modèle de réseau de chaleur collectif permettant de fournir du froid, solutions pour rafraîchir les espaces publics lors des opérations d'aménagement (ombrières, simulations thermiques...)
Associer plus fortement les habitant-es aux réflexions sur les enjeux d'adaptation	Engagée à renforcer	Le lien entre participation citoyenne et climat a commencé à être investi, notamment via la Fabrique citoyenne du climat (appel à projet Nos lieux communs, le Printemps citoyen, organisation de panels citoyens sur des projets). Ces dispositifs citoyens pourront être mobilisés pour sensibiliser et travailler collectivement sur les sujets liés à l'adaptation.

CONCLUSION



CONCLUSION

Des contributions homogènes

Compte tenu de la diversité des modalités de participation proposées, les participantes et participants auraient pu appréhender les sujets soumis à leur regard de façon très différente. Pourtant, les contributions récoltées sont globalement homogènes. Que ce soit dans le questionnaire, sur les stands ou dans le cadre des ateliers, les interpellations citoyennes sont revenues sur les mêmes enjeux.

La principale différence à prendre en compte est la qualité des contributions en fonction de l'endroit où elles ont été exprimées : les expressions les plus nuancées et les plus argumentées sont issues des modalités de concertation collective, où un travail en groupe était prévu.

Les stands et les questionnaires ont eu l'avantage de toucher un grand nombre de personnes, mais leurs contributions sont moins étayées, plus personnelles et plus tranchées. Elles relèvent davantage d'une « prise de température » pour identifier des tendances lourdes, parfois des signaux faibles.

Agir localement dans un contexte global incertain

En croisant les contributions issues des différents formats de la concertation, la complexité pour appréhender les enjeux climatiques est frappante. Les participants ont conscience que le changement climatique est un défi planétaire, qui implique tout le monde et qui interroge la quasi-intégralité des modes de vie individuels et collectifs. Or le « cap » général n'est pas clair et ne dépend pas de Rennes Métropole : la collectivité n'est qu'un acteur parmi de nombreux autres. Compte tenu des orientations du PCAET soumises à la discussion dans cette concertation, le territoire s'apprête à poursuivre et à accélérer la réduction de ses émissions. Certaines et certains ont exprimé des craintes à ce sujet. Si les autres territoires, les autres échelles (nationale, européenne, internationale) ne suivent pas les mêmes trajectoires, ces nouvelles orientations du PCAET sont-elles justes ? Leur mise en œuvre ne risque-t-elle pas d'être pénalisante dans ce contexte ?

D'autres au contraire y voient une opportunité : il faut faire partie des premiers à accélérer sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation pour à la fois démontrer que c'est possible et donner envie aux autres de suivre le mouvement.

Perspectives : agir ensemble

La concertation a permis à la collectivité de présenter les orientations en cours de réflexion pour son nouveau PCAET, tout en questionnant les conditions de leur réussite. Les contributions reçues, au travers de la pluralité des dispositifs proposés pour collecter la parole citoyenne, viennent conforter les réflexions techniques et politiques. Pour la majorité de celles et ceux qui ont participé, les orientations du PCAET semblent partagées.

La collectivité entend tout de même les points de vigilance sur les enjeux de justice sociale dans le déploiement de ces actions. Elle a aussi conscience que la concertation a permis de récolter les contributions de celles et ceux que le sujet intéressait. Des efforts restent à faire pour que ces enjeux concernent le plus grand nombre, même si la démarche a permis d'entendre un grand nombre d'expressions citoyennes en tenant compte de la diversité des réalités métropolitaines. Au-delà des enseignements relatifs aux thèmes structurants du PCAET, Rennes Métropole souhaite, en conclusion de ce bilan, porter une attention particulière aux interpellations citoyennes sur les enjeux de mobilisation de tous et toutes sur ces enjeux. Si les solutions sont à portée de main, les transformations nécessaires à leur mise en œuvre sont profondes et la collectivité entend les aspirations à la coopération entre tous et toutes, ainsi que les demandes d'accompagnements pour relever ensemble les défis climatiques. Rennes Métropole déploie déjà des actions en ce sens depuis de nombreuses années et ces interpellations permettront de les approfondir ou de les réorienter.

Merçi aux
participant·es

